

20 ANS DE MBA AUX HEC 1600 diplômés au signe d'une qualité jalousement gardée

Claude Turcotte

DEPUIS 20 ans, l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) a formé 1600 « MBA ». Ils n'étaient que 19 à la première promotion en 1971. Ils arrivent sur le marché désormais au rythme de 120 à 130 par année. Il n'est pas question d'en augmenter le nombre, affirment le directeur de l'École, M. Jean Guertin, et ses collègues, qui veillent jalousement à maintenir une qualité de formation de très haut niveau.

Les universités québécoises et celle d'Ottawa accordent 900 diplômes de MBA par année et ce sera 1000 dans deux ans. Depuis une dizaine d'années, le MBA est devenu plus qu'un diplôme; c'est aussi un statut social. On aime avoir ces trois lettres sur sa carte professionnelle comme on aime rouler en BMW. Cela découle en partie de l'engouement récent des étudiants pour les affaires, mais il y a indéniablement une mode, qui conduit à une certaine « banalisation » du diplôme. « Il y a eu des péchés de commis au nom de ces trois lettres », constate M. Guertin, en précisant immédiatement que les HEC ont tenu mordicus à éviter cette faiblesse. Et quand on parle du MBA dans cette institution vénérable, on dit toujours le « MBA-HEC ».

Les HEC se situent au premier rang des écoles d'administration au Canada pour le nombre de ses professeurs, soit 185 à temps plein, offrant la palette la plus étendue de spécialités et une somme d'expérience accumulée impressionnante, ce qui contribue assurément à la qualité. La sélection des étudiants constitue une donnée non moins importante. « Nous ne donnons pas l'accès au programme du MBA à des gens qui ne sont pas encore pubères », explique M. Guertin, en se référant évidemment à la puberté professionnelle. En fait, la moyenne d'âge des étudiants au MBA des HEC est de 30 ans. Les candidats ont en moyenne six ans d'expérience dans le monde du travail, peu importe leur spécialité, avocats, ingénieurs, médecins, architectes, etc.

Mais pourquoi donc tous ces gens déjà bien équipés pour gagner leur vie honorablement reviennent-ils sur les bancs d'école pour trimer dur pendant deux ans à temps plein ou à temps partiel pendant une période maximale de 6 ans avant d'obtenir ce fameux diplôme ? « C'est la voie royale pour atteindre des postes décisionnels à des niveaux élevés », répond M. Guertin. Six mois après sa sortie des HEC, un MBA gagne en moyenne 55 000 \$ par année, ce qui donne une petite idée de son rang dans la hiérarchie organisationnelle d'une entreprise.



PHOTO JACQUES NADEAU

Les HEC se situent au premier rang des écoles d'administration au Canada pour le nombre de ses professeurs, soit 185 à temps plein.

M. Guertin et son collègue Robert Desormeaux, directeur du programme MBA, ne résistent pas à la tentation de donner au moins le nom d'un candidat rêvé au MBA, Guy Bisailon, qui était numéro deux à la Banque Royale au Québec et qui à l'âge de 45 ans s'est inscrit au MBA pour des cours du soir pendant 4 ans. Il est aujourd'hui numéro 1 de la Banque Scotia au Québec et il ne regrette absolument pas d'avoir fait cet effort, qui lui a apporté essentiellement une vision plus globale débordant son champ d'action habituel, une discipline accrue qui lui était nécessaire pour poursuivre le travail le jour et les études le soir; il reconnaît enfin avoir acquis une meilleure compréhension des rapports humains.

« Pour être un candidat de qualité au MBA, soutient M. Desormeaux, il faut avoir une forte volonté d'apprendre et de travailler en équipe. Il

faut aussi une certaine humilité pour accepter d'avoir en face de soi un professeur qui parfois en sait moins que soi. Il faut être capable de prendre des décisions rapides, importantes et même majeures ».

La méthode des cas

Le MBA (sigle pour Master of business administration) est une formule d'invention américaine, qui consiste à chercher la solution à un problème par la discussion en équipe, ce qu'on appelle la méthode des cas. Les étudiants cherchent des solutions à partir de cas concrets et spécifiques ayant déjà été vécus dans des entreprises, de cas complexes, flous et difficiles à cerner, à traiter qui impliquent la plupart du temps des facteurs humains non mesurables. En somme, le genre de cas qu'un ingénieur typique formé pour traiter de questions essentiellement matérielles et mathématiques n'a pas l'habitude de solutionner. Plu-

sieurs d'entre eux s'inscrivent au programme MBA pour corriger des lacunes en ce domaine.

Francine Harel Giasson, de la promotion MBA de 1972, enseignait les mathématiques aux niveaux secondaire et collégial et elle était venue aux HEC pour approfondir cette spécialité. Elle y a découvert tout autre chose. Aujourd'hui, elle enseigne aux HEC la gestion et le leadership, ce qui englobe beaucoup de choses, entre autres la question du pouvoir dans une entreprise, la vie politique au sein d'une organisation, les coalitions qui se forment entre collègues, la dynamique interne, les carrières personnelles et l'art de monter dans une organisation. « Cela intéresse beaucoup les élèves adultes, en particulier celui qui a été victime d'une lutte de pouvoir, dit-elle; pour un jeune c'est une vue de l'esprit ». Il y a au fond de tout cela une dimension psychanalytique qui fait ressortir les

réactions personnelles de chacun.

« Les chiffres sont essentiels, souligne Mme Giasson, mais ils ne sont pas suffisants pour un MBA. Je ne le dis pas, mais je pense tout de même que ma matière d'enseignement est la plus importante dans le programme MBA ». Mais, peut-on vraiment améliorer le sens du leadership de quelqu'un ? « On peut améliorer ses habiletés de leadership, comme on peut apprendre à mieux jouer du piano », répond-elle.

Les MBA sont surtout des gestionnaires; certains d'entre eux sont des entrepreneurs. L'an passé, seulement 5 ou 6 % des diplômés ont fondé leur propre entreprise dans les six mois qui ont suivi la promotion, mais il y en avait près de 10 % en 1986 et 15 % en 1981/1982, alors que la récession en laissait plusieurs sans offre d'emploi, ce qui les incitait alors à créer leur propre compagnie. Selon M. Desormeaux, il y aurait dans une population type environ 15 % des

gens qui auraient le potentiel pour devenir entrepreneurs.

Ce partage entre gestionnaires et entrepreneurs se reflète d'ailleurs assez bien dans une liste des 20 diplômés que les HEC honorent particulièrement pour souligner ce 20^e anniversaire du programme MBA, qui donne justement lieu à un grand ralliement, aujourd'hui, à Montréal, de plus de 200 MBA-HEC venant de quatre continents. Un jury très sélect a choisi « ces 20 diplômés dont la carrière et le rayonnement sont remarquables ». On y retrouve M. Bisailon et d'autres noms relativement bien connus dans le monde des affaires. Deux femmes en sont également, soient Mme Giasson et Pauline Marois, une travailleuse sociale qui a obtenu son MBA avant de se retrouver en politique.

Jean Saine, qui a fondé sa société de marketing, et François Legault, pdg d'Air Transat, comptent certainement parmi les MBA entrepreneurs, alors que Michel Thérien, vice-président et chef de l'exploitation à la Confédération Desjardins, et Jean-Marc Bergeron, directeur général de la Coopérative fédérée, font sans doute partie d'une classe particulière de super-gestionnaires. On peut mentionner par ailleurs Mor Fall, un Sénégalais, maintenant directeur général d'un Centre africain de management dont il a amené le financement privé de 20 % à 100 %.

Au fait, environ 13 % des diplômés du MBA-HEC proviennent de pays étrangers et cette tendance augmente progressivement, tout comme l'intérêt général des HEC pour les affaires internationales. Les questions environnementales, absentes des préoccupations il y a 20 ans, font désormais partie du programme. Et puis, il y a les femmes, évidemment. En 1971, il y avait 5 femmes sur 60 étudiants. Elles représentent maintenant 35 % des étudiants au HEC-MBA et 54 % des 10 000 élèves inscrits aux HEC, où elles constituent la majorité, tout comme c'est le cas dans les facultés de droit et de médecine. « Elles ont l'enthousiasme des néophytes et elles mettent beaucoup d'énergie dans leurs études », constate Mme Giasson, en nuanciant sans délai cette remarque par un « mais il reste beaucoup de travail à faire ».

Fondamentalement, le programme MBA des HEC conserve la même orientation qu'à ses débuts. On peut y trouver cependant plus d'expérience, plus de monde et plus d'options. Le défi reste également le même, soit maintenir un équilibre pas toujours facile à atteindre entre une formation de généraliste et de technicien, de manière à ce qu'un diplômé soit opérationnel dès sa sortie de l'École.

Bush est prié de réagir avec vigueur dans le dossier du bois

Marie Tison

de la Presse Canadienne

WASHINGTON — Les deux tiers des sénateurs américains ont demandé hier au président des États-Unis George Bush de réagir énergiquement à la décision du Canada de mettre fin à l'entente bilatérale sur le bois d'oeuvre.

De son côté, la Coalition pour des importations justes de bois d'oeuvre a soutenu que l'administration américaine devrait frapper le bois d'oeuvre canadien d'une taxe de 25 % pour pouvoir compenser les subventions à cette industrie.

Le sénateur démocrate du Montana, Max Baucus, et le sénateur républicain de l'Oregon, Bob Packwood, ont réussi à recueillir les signatures de 66 sénateurs sur une lettre destinée au président américain. Le Sénat compte 100 membres.

Les signataires se sont dit profondément inquiets par la décision du gouvernement canadien, le 3 septembre dernier, de mettre fin à l'entente bilatérale sur le bois d'oeuvre. Ils ont rappelé que cette entente avait été signée en 1986 pour mettre fin à une dispute commerciale.

Dans leur missive, les sénateurs ont affirmé que l'entente était tout aussi importante aujourd'hui qu'il y a cinq ans. Ils ont expliqué que des provinces comme l'Ontario, le Québec et l'Alberta subventionnaient toujours leur industrie, et qu'une fois l'entente résiliée, rien n'empêcherait les autres provinces de revenir aux vieilles pratiques.

Ils ont demandé à l'administration américaine de réagir immédiatement pour contrecarrer les plans du Canada. Ils lui ont demandé de faire pression sur le gouvernement canadien afin de l'amener à respecter sa promesse, ou encore, de faire appel aux lois commerciales américaines pour compenser l'effet des subventions canadiennes, notamment par l'imposition d'une taxe sur le bois d'oeuvre canadien.

Les sénateurs ont affirmé qu'ils passeraient eux-mêmes à l'action si l'administration américaine n'agissait pas. Le Congrès pourrait ainsi légiférer pour imposer une taxe de son cru.

« Le Congrès ne restera pas les bras croisés, a déclaré le sénateur Baucus en remettant la lettre aux journalistes hier. La décision du Ca-

Voir page B-4 : bois

Canadair décroche un contrat de 165 millions \$ pour l'entraînement des pilotes des Forces armées

Tom Blackwell

de la Presse Canadienne

PORTAGE-LA-PRAIRIE — La société Canadair, qui s'était retrouvée au coeur de l'affaire des CF-18, est réapparue dans le ciel du Manitoba, cette fois pour prendre en charge l'entraînement de vol dans une base militaire auparavant condamnée à disparaître.

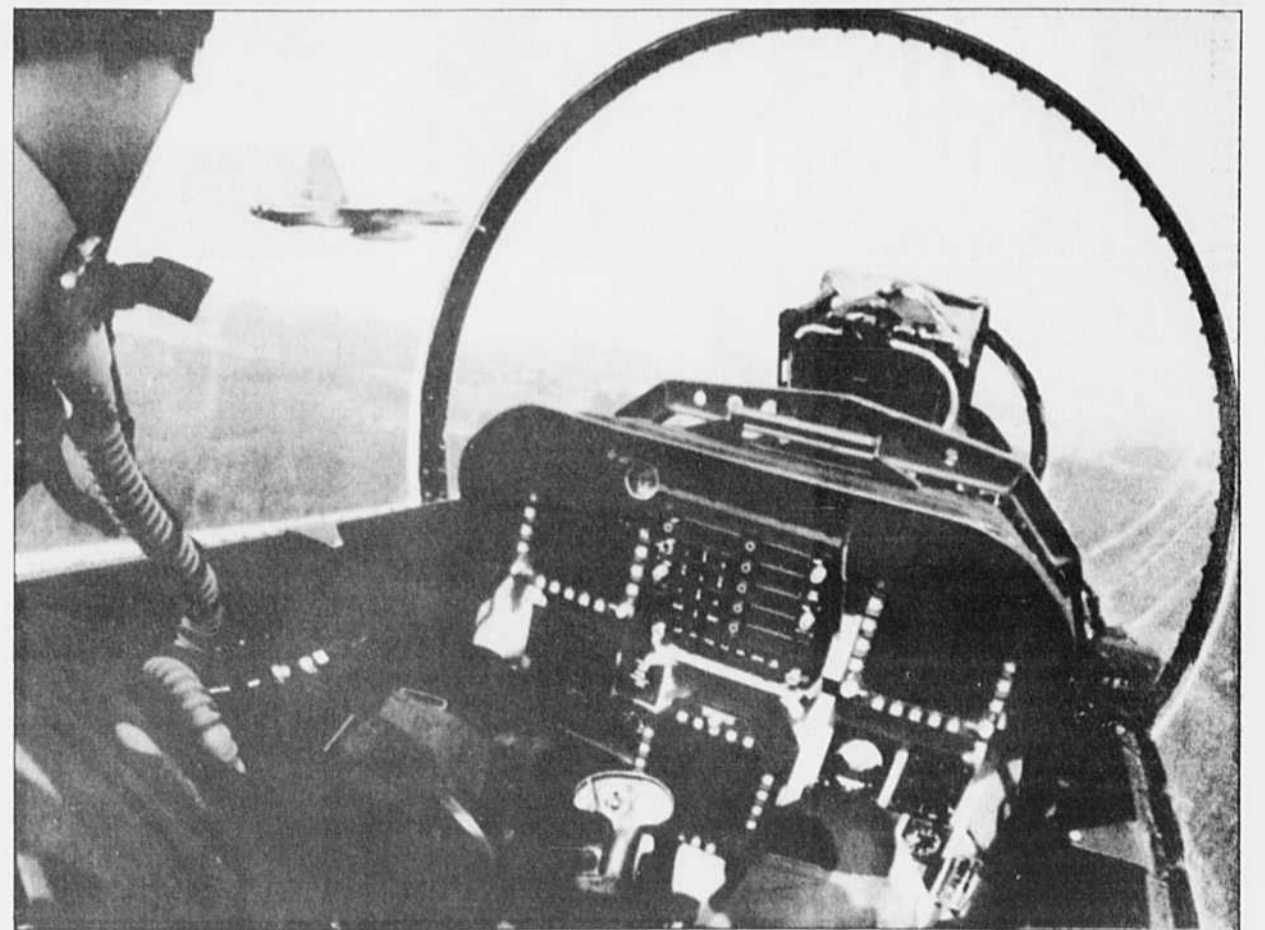
Canadair a vaincu deux sérieux aspirants à l'obtention du contrat d'entraînement des pilotes militaires à la base des Forces armées canadiennes de Portage-la-Prairie, au Manitoba, ont annoncé hier des responsables fédéraux.

Canadair, propriété de la société montréalaise Bombardier, a également promis d'assurer l'entraînement de pilotes de ligne, au milieu de rumeurs voulant que la communauté de 14 000 habitants devienne un centre aérospatial de premier plan.

Canadair a mérité le contrat — d'une valeur de 165 millions \$ et d'une durée de cinq ans — de concert avec un groupe de neuf compagnies de moindre importance.

Le ministère de la Défense a précisé que les firmes du secteur privé dirigeront les séances d'entraînement, fourniront les appareils, l'entretien de ceux-ci et le logement des apprentis pilotes.

Voir page B-7: Canadair



Festival International de Nouvelle danse

Hydro-Québec présente

International de Nouvelle danse

LE DEVOIR

Montréal

25 septembre - 6 octobre 1991 • Info-Danse (514) 525-1500 • Billetterie centrale : Agora de la Danse, 840, rue Cherrier • ADMISSION (514) 522-1245 • 1-800-361-4595

ECONOMIE

PUBLICITÉ / MARKETING

En Europe, entreprises et touristes se mettent au vert

Jean-Pierre Nicaise

Collaboration spéciale
EN EUROPE, tranquillement, et plus particulièrement sur la côte méditerranéenne — première destination touristique mondiale — l'écologie est en train de rejoindre l'économie alors que les vacanciers tendent à boudier les bords de mer bétonnés pour redécouvrir les campagnes et que les États sont las du tourisme de masse.

Exemple le plus frappant : l'Espagne. Dans les années 70, l'Espagne s'est lancée sur la côte méditerranéenne et aux Baléares dans une véritable frénésie de béton, construisant à tour de bras résidences et hôtels qui tombent pour beaucoup en décadence. Aujourd'hui, dans le seul secteur hôtelier, le gouvernement et la profession viennent de mettre en place un plan de reconversion pour transformer ou éliminer pas moins de 450 000 lits que comptent les hôtels à une ou deux étoiles, soit près de la moitié du parc national !

Quant aux Baléares, Mecque du tourisme allemand, ce sont 50 000 lits qui vont être éliminés. Une politique gouvernementale délibérée pour tenter d'endiguer, si ce n'est de mettre fin, à ce tourisme de masse longtemps souhaité et désormais honni. L'Espagne, comme tout le monde, souhaite avant tout des touristes haut de gamme !

C'est que fréquentation accrue n'est pas forcément synonyme de devises. D'abord, dans ces pays ensoleillés et particulièrement en

Espagne, nombre d'étrangers se logent chez l'habitant ou sont propriétaires d'un peu de béton. Il y aurait, en Espagne, pas moins de 10 millions de locations, 600 000 seulement étant déclarées. Énorme manque à gagner pour l'État.

De plus, la surcapacité hôtelière entraîne une politique de prix au rabais qui empêche tout à la fois d'engager un personnel compétent et d'effectuer les inévitables rénovations. Dégradation donc des bâtiments et du service.

Par ailleurs, tous ces pauvres touristes doivent être néanmoins transportés. Engorgements chroniques des installations aéroportuaires, lourds investissements ponctuels au détriment de l'arrière-pays, image de marque enfin qui s'effondre. De sérieux problèmes de marketing donc, les Jeux olympiques de Barcelone, l'Exposition universelle de Séville et le cinquième centenaire du voyage de Colomb et de la « Reconquista ». Sans oublier la Feria de Valence alors que la monnaie nationale, la peseta, est fortement surévaluée.

Dans un sens, pour mieux comprendre cette nouvelle crainte du tourisme de masse, il suffit d'observer les quelque 200 000 (au minimum !) touristes tchécoslovaques qui ont envahi Paris en août, et tout autant en Espagne, en Italie et ailleurs. Une véritable ruée vers l'Ouest.

Faut-il le dire : l'Ouest aime le fric. Le choc n'est donc pas tant



La station balnéaire espagnole Puerto Bances.

culturel que monétaire. Nos 200 000 Tchèques se sont donc retrouvés effarés sur le bitume parisien et se sont aperçus en descendant Porte de la Villette des bus qui les ont amenés, que pour simplement déposer un sac une journée à la consigne il leur en coûtait deux jours de travail au pays. Tout le reste est à l'aventure, et en montant.

Alors, ils ont dérivé, ces Tchèques, à la recherche d'un camping sauvage du côté de la Tour Eiffel — ce qui ne

saurait être — de toilettes et de points d'eau... marche, marche, errance curieuse et de plus en plus lasse. On a compris : des visiteurs, pas des clients, qui dorment à la belle étoile et se nourrissent de tomates et de poivrons. Écologiques, d'accord, mais tout de même...

Pendant ce temps, et alors que la Grèce et les pays du Maghreb subissent encore les contre-coups touristiques de la guerre du Golfe, que le tourisme devient à Venise pour ainsi dire une catastrophe nationale, pour ne pas dire mondiale, la Côte d'Azur, elle, ne fait pas le plein.

En France, c'est très net, c'est la

campagne, longtemps délaissée, qui a la cote. Le tourisme vert est à la mode. On peut penser que là est l'avenir et bien des signes l'indiquent.

D'abord les budgets de vacances fondent au soleil. Littéralement. Les bords de mer sont devenus des traquenards. La pollution est ahurissante et il faut être totalement inconscient pour se baigner. Par ailleurs, et selon le ministère français du Tourisme, si les hôtels une et deux étoiles se portent encore bien (70 % de taux de remplissage en juillet), il n'en est pas de même pour les trois étoiles (55 %) et les quatre et cinq étoiles (56 %).

En revanche, les gîtes ruraux

affichent complet et pas seulement dans l'arrière-pays provençal. Au souci du respect des budgets de vacances s'ajoute le plaisir de la découverte d'une certaine tranquillité. On n'ose dire encore de l'écologie. Mais...

Phénomène indéniable cette fois : les entreprises, elles aussi, se mettent au vert. Il y a dans l'ensemble un mouvement, une tendance au vert qui semble irrésistible, qu'on pourrait aussi appeler écologique. Étonnant, par exemple, ce « parler-vrai » du président des automobiles Renault, Raymond Lévy, qui n'hésite pas à déclarer que « l'automobile encombre, empoisonne et tue ». Il faut donc réduire les nuisances. Voilà, en tourisme comme dans l'industrie, une solide clé pour le marketing.

Et un désir bien réel. L'apéritif Ricard, qui s'est lancé dans une importante campagne de reboisement, parodie son slogan publicitaire en annonçant : « La forêt sinon rien ». Une marque de shampooing verse 1 \$ par flacon vendu pour sauver une petite rivière normande. Petites ou grandes idées jaillissent de partout. Dans les supermarchés, où les produits verts font une véritable percée — même si les consommateurs ne s'y retrouvent pas toujours dans tous les labels — comme chez les plus gros pollueurs : industries chimique et automobile alors que Peugeot, par exemple, annonce un grand plan sur l'environnement et que tous les constructeurs étudient les voitures « recyclables ».

Ajoutons enfin que le mouvement écologique fait de véritables percées, venant ainsi coup sur coup en France de faire capoter trois importants projets gouvernementaux : deux constructions de barrages sur la Loire et un tracé pour le TGV dans le Midi particulièrement dommageables pour l'environnement.

Alors, à la lumière de tout cela, faut-il mettre le Québec au vert ? C'est bien là où cette chronique veut en venir, alors que de temps à autre on parle chez nous de « vaste parc d'amusement » et autres folies. Petit sondage du chroniqueur dans le quartier sur des vacances au Québec : « Oui, me dit-on, de l'air ! de la place !... mais les hôtels sont trop chers ». Pas facile de voir la vie en vert, confortablement.

ÉTUDIANTS! VOYEZ PLUS LOIN... ABONNEZ-VOUS AU DEVOIR

LE DEVOIR offre à tous les étudiants* de niveau universitaire et collégial la possibilité de se procurer un abonnement à tarif préférentiel, en se présentant à l'un des campus suivants aux dates indiquées:

Université St-Paul à Ottawa	16, 17 et 18 septembre
Université de Montréal Polytechnique et C.E.P.S.U.M.	16, 17 et 18 septembre
Sciences Sociales et Marie-Victorin	23, 24, 25, 26 et 27 septembre 24, 25, 26 et 27 septembre
H.E.C.	23, 24, 25, 26 et 27 septembre
Université Laval Palais-Prince	23, 24, 25, 26 et 27 septembre
Charles-de-Konnick	23, 24 et 25 septembre
Université de Sherbrooke	23, 24, 25, 26 et 27 septembre
Université d'Ottawa	30 sept., 1, 2, 3 et 4 octobre
Université du Québec à Trois-Rivières	30 sept., 1, 2, 3 et 4 octobre
Université du Québec à Montréal	30 sept., 1, 2, 3 et 4 octobre
Collège Brébeuf	30 sept., 1, 2, 3 et 4 octobre

* Présentation obligatoire de la carte étudiante.

Mutuelle des Fonctionnaires du Québec

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

AVIS est par les présentes donné que MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES DU QUÉBEC s'adressera au Parlement du Québec à sa présente session pour demander l'adoption d'un projet de loi d'intérêt privé pour se transformer en une corporation mutuelle de gestion et en une compagnie d'assurance-vie à capital-actions qui continuera les activités d'assurance de Mutuelle des Fonctionnaires du Québec.

La loi d'intérêt privé prévoira notamment, que la corporation mutuelle de gestion aura le pouvoir de détenir une société de portefeuille par l'entremise de laquelle la corporation mutuelle de gestion contrôlera indirectement la compagnie d'assurance-vie à capital-actions.

Toute personne qui a des motifs d'intérêt sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée nationale du Québec, au 1025, rue Saint-Augustin, édifice Honoré-Mercier, bureau 2.68, Québec (Québec) G1A 1A3.

Québec, le 27 août 1991.

Le procureur de la requérante,
Alain Roch, avocat

LE DEVOIR

Renseignements.....	(514) 844-3361
Administration.....	(514) 844-3361
Rédaction.....	(514) 842-9628
Annonces classées.....	(514) 286-1200
Publicité.....	(514) 842-9645
numéro sans frais.....	1-800-363-0305

LES BUREAUX DU
DEVOIR SONT
OUVERTS DU LUNDI
AU VENDREDI
DE 9H00 À 16H30

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal.....	(514) 844-5738
Extérieur (sans frais).....	1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

CARTES D'AFFAIRES



Fondée en 1892

55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Télex: 05 268656
Fax: (514) 845-7874
Tel: (514) 987-6242

Agents de
brevets
d'invention
et de marques
de commerce

REDONNEZ-NOUS NOTRE SANG QUOTIDIEN

ET DÉLIVREZ-NOUS DU MAL!

La greffe de la moelle osseuse peut guérir la leucémie et certaines autres formes de cancer. Aidez-nous à vaincre ces maladies en contribuant généreusement à la campagne de financement.

Envoyez-nous votre don aujourd'hui!

LA FONDATION DE LA GREFFE DE LA MOELLE OSSEUSE

Nom _____ \$ 25\$
Adresse _____ \$ 50\$
Code Postal _____ \$ 100\$
Téléphone _____ \$ 250\$
Téléphone _____ \$ 500\$

Mode de paiement DON GÉNÉRAL \$

Chèque À l'ordre de : La Fondation de la greffe de la moelle osseuse

Visa _____

MC _____

Date d'expiration _____ Signature _____

Un reçu officiel pour fins d'impôt sera émis pour les dons de 10\$ et plus. No d'enregistrement : 0819714-11

Fondation de la greffe 5151, boul. de l'Assomption, Montréal (Québec) H1T 4A9
de la moelle osseuse Pour information : (514) 255-5367

Votre Comité-conseil d'arrondissement

Ville de Montréal

Comité-conseil de l'arrondissement Ville-Marie

Invitation à participer
Assemblée régulière du
mercredi 2 octobre 1991,
19 h
Hôtel de ville
Salle du Conseil
275, rue Notre-Dame Est
(Métro: Champ-de-Mars)

Il est à noter que si l'assemblée
doit être ajournée, elle se
poursuivra le jeudi 3 octobre
1991, à 19 h, au même endroit.

À cette occasion,
vous pourrez :

- rencontrer vos conseillers et conseillères;
- obtenir de l'information sur les projets prévus ou en cours dans votre arrondissement;
- poser des questions sur les dossiers à l'ordre du jour ou sur tout autre sujet qui vous préoccupe relativement à votre arrondissement;

- présenter une demande concernant votre quartier en l'inscrivant au plus tard le vendredi 27 septembre 1991 à votre bureau ACCÈS MONTRÉAL Centre, 275, rue Notre-Dame Est.

Parmi les sujets à l'ordre du jour :

- Période d'information par les membres du Comité-conseil;
- Période de requêtes des citoyens et citoyennes;
- Période de questions du public;
- Objets soumis par le Comité exécutif pour avis et recommandations, dont:

projet de règlement portant sur l'approbation du projet de construction et d'occupation d'un complexe scientifique universitaire et multifonctionnel dans le quadrilatère compris entre les rues Sherbrooke, Jeanne-Mance, Saint-Urbain et l'avenue du Président-Kennedy, afin de définir les paramètres d'aménagement de ce quadrilatère, de façon à permettre l'implantation d'une mixité de fonctions de nature universitaire, culturelle et résidentielle (district électoral de Saint-Jacques);

projet de règlement modifiant le Règlement 2713, afin de permettre la construction et l'occupation, à des fins religieuses, d'un agrandissement de deux étages à l'église baptiste chinoise de Montréal, 3567, rue Saint-Urbain (district électoral de Jeanne-Mance) (910069162);

projet de règlement portant sur l'approbation du projet de construction et d'occupation d'un complexe multifonctionnel de 8 à 33 étages intégrant les éléments de la façade de l'ancien hôtel Queen et comprenant un hôtel-appartements, des commerces, des bureaux, un centre sportif et 424 unités résidentielles, dans le quadrilatère compris entre les rues Saint-Antoine, Peel, Saint-Jacques et Jean d'Estrées (district électoral de Pointe-Saint-Charles).

- Étude des requêtes des membres du Comité-conseil concernant les projets de travaux non capitalisés (TNC).

Votre Comité-conseil d'arrondissement

Hubert Simard, président
district de Darlington

Raymond Blain, vice-président
district de Saint-Jacques

André Lavallée
district de Bourbonnière
Diane Martin
district de Louis-Hébert
Martine Blanc
district d'Octave-Crémazie
Nick Auf der Maur
district de Peter-McGill
Réa Charest
district de Marie-Victorin

Renseignements :

Bureau ACCÈS MONTRÉAL
Centre
872-6395 ou 872-6396

Avis de la Commission des transports du Québec



Commission des transports du Québec

La Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur le camionnage (L.Q. 1987, c. 97), la Loi sur les transports (L.R.Q. c. T-12) et la Loi sur le transport par taxi (L.R.Q. c. T-11) et aux règlements qui en découlent. Ces avis contiennent les natures de demandes introduites à la Commission qui requièrent une publication, les avis que la Commission donne de son propre chef ainsi que les informations qui intéressent les demandeurs ou les titulaires de permis.

Les rubriques sont classées, lorsqu'il y a des avis à donner, comme suit: autobus, location, maritime, taxi, camionnage en vrac, "camionnage local, intra et extra-provincial" et avis divers et information générale.

Toute opposition ou intervention qui peut être faite selon les règles doit être dans le délai indiqué dans la rubrique et signifié au requérant.

Le texte complet d'une demande ou d'un avis peut être consulté à la Commission durant les heures régulières d'ouverture des bureaux.

AUTOBUS

Délai d'opposition ou d'intervention:
10 jours du présent avis

No: Q-91-06100-1
AUTOBUS NOROUEST INC.
55, du Terminus
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P4
Proc.: Paquette, Perreault, Trudeau & Associé

DEMANDE DE PERMIS SPÉCIAL
Premièrement:
Transport interurbain
Territoire: de Val d'Or à Matagami

Parcours 1: Dans Val d'Or: suivant entente avec les autorités municipales.
Route 117: de Val d'Or à l'intersection de la route 111. Route 111: de la route 117 à l'intersection de la route 109. Route 109: d'Amos à Matagami. Dans Amos et Matagami: suivant entente avec les autorités municipales.

Parcours 2: Route régionale: de la route 109 à Joutel et retour.
Parcours 3: Route 397: de Val d'Or à la route 386. Route 386: de la route 397 à la route 111.
Horaires et fréquence: selon l'horaire déposé au dossier.

Catégorie d'autobus: 1, 2, 3, 4, 5 et 6
Conditions et restrictions: le titulaire est autorisé à desservir Joutel (partie de la Baie James)

Le titulaire a le droit de desservir les municipalités situées sur son parcours, sauf: - pas de service local dans Val d'Or.

Durée: 5 ans
Troisièmement:
Transport interurbain
Territoire: de Val d'Or à Matagami

Parcours 1: Dans Val d'Or: suivant entente avec les autorités municipales.
Route 117: de Val d'Or à l'intersection de la route 111. Route 111: de la route 117 à l'intersection de la route 109. Route 109: d'Amos à Matagami. Dans Amos et Matagami: suivant entente avec les autorités municipales.

Parcours 2: Route régionale: de la route 109 à Joutel et retour.
Parcours 3: Route 397: de Val d'Or à la route 386. Route 386: de la route 397 à la route 111.
Horaires et fréquence: selon l'horaire déposé au dossier.

Catégorie d'autobus: 1, 2, 3, 4, 5 et 6
Conditions et restrictions: le titulaire est autorisé à desservir Joutel (partie de la Baie James)

Le titulaire a le droit de desservir les municipalités situées sur son parcours, sauf: - pas de service local dans Val d'Or.

Durée: 1 an moins 1 jour
Deuxièmement:
Transport interurbain
Territoire: de Val d'Or à Amos

Parcours: dans Val d'Or: suivant entente avec les autorités municipales. Route 117: de Val d'Or à l'intersection de la route 111.
Route 111: de la route 117 à Amos
Dans Amos: suivant entente avec les autorités municipales.

Horaires et fréquence: selon l'horaire déposé au dossier.
Clientèle: public en général
Catégorie d'autobus: 1, 2, 3, 4, 5 et 6
Conditions et restrictions:

Le titulaire a le droit de desservir les municipalités situées sur son parcours, sauf: - pas de service local dans Val d'Or.

Durée: 1 an moins 1 jour
Troisièmement:
Transport interurbain
Territoire: de Rouyn-Noranda à la frontière Québec/Ontario (North Bay)

Parcours: dans Rouyn-Noranda: suivant entente avec les autorités municipales.
Route 117: de Rouyn-Noranda à l'intersection de la route 101. Route 101: de la route 117 à Ville-Marie. Route 382: de Ville-Marie à Lorrainville. Route 391: de Lorrainville à l'intersection de la route 101. Route 101: de la route 391 à la frontière Québec/Ontario

Horaires et fréquence: selon l'horaire déposé au dossier.
Clientèle: public en général
Catégorie d'autobus: 1, 2, 3, 4, 5 et 6
Conditions et restrictions:

Le titulaire a le droit de desservir les municipalités situées sur son parcours, sauf: - pas de service local dans Rouyn-Noranda - pas de service local dans La Sarre.

Durée: 5 ans
Cinquièmement:
Transport interurbain
Territoire: de Rouyn-Noranda à la frontière Québec/Ontario (North Bay)

Parcours: dans Rouyn-Noranda: suivant entente avec les autorités municipales.
Route 117: de Rouyn-Noranda à l'intersection de la route 101. Route 101: de la route 117 à Ville-Marie. Route 382: de Ville-Marie à Lorrainville. Route 391: de Lorrainville à l'intersection de la route 101. Route 101: de la route 391 à la frontière Québec/Ontario

Horaires et fréquence: selon l'horaire déposé au dossier.
Clientèle: public en général
Catégorie d'autobus: 1, 2, 3, 4, 5 et 6
Conditions et restrictions:

Le titulaire a le droit de desservir les municipalités situées sur son parcours, sauf: - pas de service local dans Rouyn-Noranda - pas de service local dans La Sarre.

Durée: 1 an moins 1 jour
Sixièmement:
Transport interurbain
Territoire: de Amos à Rivière-Heva

Parcours: dans Amos: suivant entente avec les autorités municipales.
Route 109: de Amos à Rivière-Heva. Dans Rivière-Heva: suivant entente avec les autorités municipales.

Parcours 117: de Rouyn-Noranda à la frontière Québec/Ontario
Horaires et fréquence: selon l'horaire déposé au dossier.

Clientèle: public en général
Catégorie d'autobus: 1, 2, 3, 4, 5, et 6
Conditions et restrictions: le titulaire a le droit de desservir les municipalités situées sur son parcours.

Durée: 1 an moins 1 jour
Sixièmement:
Transport interurbain
Territoire: de Amos à Rivière-Heva

Parcours: dans Amos: suivant entente avec les autorités municipales.
Route 109: de Amos à Rivière-Heva. Dans Rivière-Heva: suivant entente avec les autorités municipales.

Parcours 117: de Rouyn-Noranda à la frontière Québec/Ontario
Horaires et fréquence: selon l'horaire déposé au dossier.

Clientèle: public en général
Catégorie d'autobus: 1, 2, 3, 4, 5 et 6
Conditions et restrictions: le titulaire a le droit de desservir les municipalités situées sur son parcours.

Durée: 1 an moins 1 jour
Détails d'opposition ou d'intervention:
21 jours du présent avis

No: Q-91-06134-0
TRANSPORT ROUSSEAU INC.
1705, rue Principale
Pohénégamook (Québec) G0L 2T0
DEMANDE DE PERMIS

Transport nolisé
Autorisation: Rouyn-Bleue, Saint-Marc-du-Lac-Long, Pohénégamook, Saint-Athanase
Clientèle: groupes de personnes
Catégorie d'autobus: 5, 6, 7
Durée: 5 ans

No: Q-91-06135-7
AUTOBUS NOROUEST INC.
55, du Terminus
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P4
Proc.: Paquette, Perreault, Trudeau & Associé

DEMANDE DE PERMIS
Premièrement:
Transport interurbain

Territoire: de Val d'Or à Matagami
Parcours 1: dans Val d'Or: suivant entente avec les autorités municipales.
Route 117: de Val d'Or à l'intersection de la route 111.
Route 111: de la route 117 à l'intersection de la route 109. Route 109: d'Amos à Matagami. Dans Amos et Matagami: suivant entente avec les autorités municipales.

Parcours 2: Route régionale: de la route 109 à Joutel et retour.
Parcours 3: Route 397: de Val d'Or à la route 386. Route 386: de la route 397 à la route 111.
Horaires et fréquence: selon l'horaire déposé au dossier.

Clientèle: public en général
Catégorie d'autobus: 1, 2, 3, 4, 5 et 6
Conditions et restrictions: le titulaire est autorisé à desservir Joutel (partie de la Baie James)

Le titulaire a le droit de desservir les municipalités situées sur son parcours, sauf: - pas de service local dans Val d'Or.

— le titulaire est autorisé à arrêter le service à Amos.
Durée: 5 ans
Deuxièmement:
Transport interurbain

Territoire: de Val d'Or à Amos
Parcours: dans Val d'Or: suivant entente avec les autorités municipales. Route 117: de Val d'Or à l'intersection de la route 111. Route 111: de la route 117 à Amos.

Dans Amos: suivant entente avec les autorités municipales.
Horaires et fréquence: selon l'horaire déposé au dossier.

Clientèle: public en général
Catégorie d'autobus: 1, 2, 3, 4, 5, et 6
Conditions et restrictions:

Le titulaire a le droit de desservir les municipalités situées sur son parcours, sauf: - pas de service local dans Val d'Or.

Durée: 5 ans
Troisièmement:
Transport interurbain

Territoire: de Rouyn-Noranda à la frontière Québec/Ontario (North Bay)

Parcours 1: Dans Val d'Or: suivant entente avec les autorités municipales.
Route 117: de Val d'Or à l'intersection de la route 111. Route 111: de la route 117 à l'intersection de la route 109. Route 109: d'Amos à Matagami. Dans Amos et Matagami: suivant entente avec les autorités municipales.

Parcours 2: Route régionale: de la route 109 à Joutel et retour.
Parcours 3: Route 397: de Val d'Or à la route 386. Route 386: de la route 397 à la route 111.
Horaires et fréquence: selon l'horaire déposé au dossier.

Clientèle: public en général
Catégorie d'autobus: 1, 2, 3, 4, 5 et 6
Conditions et restrictions: le titulaire a le droit de desservir les municipalités situées sur son parcours, sauf: - pas de service local de Rouyn-Noranda à Arnfield y incluant les municipalités intermédiaires.

Durée: 5 ans
Quatrièmement:
Transport interurbain

Territoire: de Rouyn-Noranda à La Sarre
Parcours: dans Rouyn-Noranda: suivant entente avec les autorités municipales.
Route 101: de Rouyn-Noranda à Macamic. Route 111: de Macamic à La Sarre. Dans la Sarre: suivant entente avec les autorités municipales.

Horaires et fréquence: selon l'horaire déposé au dossier.
Clientèle: public en général
Catégorie d'autobus: 1, 2, 3, 4, 5, et 6
Conditions et restrictions:

Le titulaire a le droit de desservir les municipalités situées sur son parcours, sauf: - pas de service local dans Rouyn-Noranda - pas de service local dans La Sarre.

Durée: 5 ans
Cinquièmement:
Transport interurbain

Territoire: de Rouyn-Noranda à la frontière Québec/Ontario (North Bay)

Parcours: dans Rouyn-Noranda: suivant entente avec les autorités municipales.
Route 117: de Rouyn-Noranda à l'intersection de la route 101. Route 101: de la route 117 à Ville-Marie. Route 382: de Ville-Marie à Lorrainville. Route 391: de Lorrainville à l'intersection de la route 101. Route 101: de la route 391 à la frontière Québec/Ontario

Horaires et fréquence: selon l'horaire déposé au dossier.
Clientèle: public en général
Catégorie d'autobus: 1, 2, 3, 4, 5, et 6
Conditions et restrictions:

Le titulaire a le droit de desservir les municipalités situées sur son parcours, sauf: - pas de service local dans Rouyn-Noranda - pas de service local dans La Sarre.

Durée: 5 ans
Sixièmement:
Transport interurbain

Territoire: de Amos à Rivière-Heva
Parcours: dans Amos: suivant entente avec les autorités municipales.
Route 109: de Amos à Rivière-Heva. Dans Rivière-Heva: suivant entente avec les autorités municipales.

Parcours 117: de Rouyn-Noranda à la frontière Québec/Ontario
Horaires et fréquence: selon l'horaire déposé au dossier.

Clientèle: public en général
Catégorie d'autobus: 1, 2, 3, 4, 5 et 6
Conditions et restrictions: le titulaire a le droit de desservir les municipalités situées sur son parcours.

Durée: 5 ans
SIXIÈMEMENT:
Transport interurbain

Territoire: de Rouyn-Noranda à la frontière Québec/Ontario (North Bay)

Parcours: dans Rouyn-Noranda: suivant entente avec les autorités municipales.
Route 117: de Rouyn-Noranda à l'intersection de la route 101. Route 101: de la route 117 à Ville-Marie. Route 382: de Ville-Marie à Lorrainville. Route 391: de Lorrainville à l'intersection de la route 101. Route 101: de la route 391 à la frontière Québec/Ontario

Horaires et fréquence: selon l'horaire déposé au dossier.
Clientèle: public en général
Catégorie d'autobus: 1, 2, 3, 4, 5, et 6
Conditions et restrictions:

Le titulaire a le droit de desservir les municipalités situées sur son parcours, sauf: - pas de service local dans Rouyn-Noranda - pas de service local dans La Sarre.

Durée: 1 an moins 1 jour
SIXIÈMEMENT:
Transport interurbain

Territoire: de Amos à Rivière-Heva
Parcours: dans Amos: suivant entente avec les autorités municipales.
Route 109: de Amos à Rivière-Heva. Dans Rivière-Heva: suivant entente avec les autorités municipales.

Parcours 117: de Rouyn-Noranda à la frontière Québec/Ontario
Horaires et fréquence: selon l'horaire déposé au dossier.

Clientèle: public en général
Catégorie d'autobus: 1, 2, 3, 4, 5, et 6
Conditions et restrictions: le titulaire a le droit de desservir les municipalités situées sur son parcours.

Durée: 1 an moins 1 jour
SIXIÈMEMENT:
Transport interurbain

Territoire: de Amos à Rivière-Heva
Parcours: dans Amos: suivant entente avec les autorités municipales.
Route 109: de Amos à Rivière-Heva. Dans Rivière-Heva: suivant entente avec les autorités municipales.

Parcours 117: de Rouyn-Noranda à la frontière Québec/Ontario
Horaires et fréquence: selon l'horaire déposé au dossier.

Clientèle: public en général
Catégorie d'autobus: 1, 2, 3, 4, 5, et 6
Conditions et restrictions: le titulaire a le droit de desservir les municipalités situées sur son parcours.

Durée: 1 an moins 1 jour
SIXIÈMEMENT:
Transport interurbain

Territoire: de Amos à Rivière-Heva
Parcours: dans Amos: suivant entente avec les autorités municipales.
Route 109: de Amos à Rivière-Heva. Dans Rivière-Heva: suivant entente avec les autorités municipales.

Parcours 117: de Rouyn-Noranda à la frontière Québec/Ontario
Horaires et fréquence: selon l'horaire déposé au dossier.

Clientèle: public en général
Catégorie d'autobus: 1, 2, 3, 4, 5, et 6
Conditions et restrictions: le titulaire a le droit de desservir les municipalités situées sur son parcours.

Durée: 1 an moins 1 jour
SIXIÈMEMENT:
Transport interurbain

Territoire: de Amos à Rivière-Heva
Parcours: dans Amos: suivant entente avec les autorités municipales.
Route 109: de Amos à Rivière-Heva. Dans Rivière-Heva: suivant entente avec les autorités municipales.

Parcours 117: de Rouyn-Noranda à la frontière Québec/Ontario
Horaires et fréquence: selon l'horaire déposé au dossier.

258, Lasalle
Baie-Francois (Québec) G4Z 1S8
DEMANDE DE PERMIS
Location à court et à long terme de camions, camionnettes, fourgons et fourgonnettes au:
258 boul. Lasalle
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1S8

LOCATION AVIS PROPRIO MOTU
Délai d'opposition ou d'intervention:
30 jours du présent avis

No: Q-91-06077-1
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
5500 boulevard des Galeries
Québec (Québec) G2K 2E1
Et intimée:
LOCATION ALBERT & FILS INC.
31, Jacques Cartier est
Chicoutimi (Québec) G7H 1X9

ANNULATION DES PERMIS DE LOCATION DE LA PARTIE INTIMÉE 9-Q-600478-001A ET 002A POUR CAUSE DE NON-EXPLOITATION.

TAXI
Délai d'opposition ou d'intervention:
10 jours du présent avis

No: M-91-11714-8
WILFORD, RICKEY
1319, Franchère, C.P. 1398
Marville, QC J0L 1J0
Et demandeur-cédant:
Savard, Armand
2511, Chatham
Longueuil, QC J4L 2E5

TRANSFERT DE PERMIS 1-M-205875-001A
Dans le territoire de: Longueuil (A-02)

No: M-91-11715-5
CLÉMENT, GAÉTAN
1070, Papineau, app. 14
Sherbrooke, QC J1E 3B2
Et demandeur-cédant:
Labrecque, Jean-Guy
2405, Chemin Lemire
Fleurimont, QC J1H 5H3

Proc.: Robert Bergeron, notaire
TRANSFERT DE PERMIS 1-M-205875-001A
Dans le territoire de: Sherbrooke (A-43)

No: M-91-11718-9
BERNIER, ANDRÉ
2012 Préfontaine, app. 3
Longueuil, QC J4K 3X5
Et demandeur-cédant:
Daigle, Michel
2785, Terrasse Beaucourt
Longueuil, QC J4M 1L2

TRANSFERT DE PERMIS 4-M-201674-002A
Dans le territoire de: Longueuil (A-02)

No: M-91-11719-7
ANDRÉ TAXI INC.
5560, rue Desmarceaux
Montréal, QC H1K 2N9
Et demandeur-cédant:
Bélanger, Gilles
7941, Notre-Dame Est
Montréal, Q H1L 3K8

TRANSFERT DE PERMIS 7-M-209468-001A
Dans le territoire de: Montréal (A-11)

No: M-91-11903-7
PETIT COMPERE, ABNER
98, Desmarçais, app. 03
Longueuil, QC J4J 2X9
Et demandeur-cédant:
Alfred, Max
1860, rue Tillemont, app. 05
Montréal, QC H2E 1C5

TRANSFERT DE PERMIS 1-M-213029-001A
Dans le territoire de: Montréal (A-11)

No: M-91-11904-5
MASSÉ, JEAN-LOUIS
281, rue Molson
Châteauguay, QC J6J 2G2
Et demandeur-cédant:
Gauthier-Tardif, Madeleine
8, Tremblay
Châteauguay, QC J6J 3N4

TRANSFERT DE TRANSFERT 2-M-213374-001A
Dans le territoire de: Châteauguay (A-26)

No: M-91-11905-2
ASGHARNEJAD, MANSOUR
1650, De Maisonneuve ouest, app. 1006
Montréal, QC H3P 2P3
Et demandeur-cédant:
Taxi Ville St-Pierre Ltée
5200, De La Savane, app. 210
Montréal, QC H4P 2M8

TRANSFERT DE PERMIS 4-M-204140-006A
Dans le territoire de: Montréal (A-11)

No: M-91-11906-0
NAJIH, JAMILA
Jamila Najih Khouya Enr.
504, Olympique
Pincourt, QC J7V 6N6
Et demandeur-cédant:
Daoust, Jean-Paul
641, Terrasse du Ruisseau, app. 101
Lachine, QC H8T 3Z7

TRANSFERT DE PERMIS 7-M-212330-001A
Dans le territoire de: Ouest de Montréal (A-12)

No: M-91-11907-8
EL KHEIR, GHASSAN M
335 boul. Deguire, app. 514
Ville St-Laurent, QC H4N 1P7
Et demandeur-cédant:
Gagnon, Gilles
33, Woodland Park, R.r. 2
Lachute, QC J8H 3R8

TRANSFERT DE PERMIS 5-M-209031-001A
Dans le territoire de: Montréal (A-11)

No: M-91-11908-6
LE PORT, JEAN-CLAUDE
6876, 10ème Avenue
Montréal, QC H1Y 2J2
Et demandeur-cédant:
Pétrin, André
921, Du Rosaire
Montréal, QC H2R 1E7

TRANSFERT DE PERMIS 9-M-213781-001A
Dans le territoire de: Montréal (A-11)

No: M-91-11911-0
BOURAS, SLEIMAN
4588, 2ème Rue
Chomedey, Laval, QC H7W 2N8
Et demandeur-cédant:
Chénier, Denis
2130 A, Côte Vertu
Saint-Laurent, QC H4R 1N7

TRANSFERT DE PERMIS 8-M-204609-001A
Dans le territoire de: Montréal (A-11)

No: M-91-11912-8
PARS TAXI INC.
2055, St-Mathieu, app. 1606
Montréal, QC H3H 2J2
Et demandeur-cédant:
Habash, Fouad
8410, André Laurendeau
Anjou, QC H1J 2H5

TRANSFERT DE PERMIS 4-M-206822-001A
Dans le territoire de: Montréal (A-11)

No: Q-91-06068-0
PATRICE PELLETIER ET ALS
EN SOCIÉTÉ
(Taxi Moineau enr.)
220, rue Vallières
Chute-aux-Outardes (Québec) G0H 1C0
Et demandeur-cédant:

Deschênes, Henriett T.
(Taxi Moineau enr.)
225, Vallières
Chute-aux-Outardes (Québec) G0H 1C0

Proc.: Levasseur, Bussière & Henry
DEMANDE DE TRANSFERT 4-Q-204177-001A
4-Q-204177-003A
4-Q-204177-004A

Dans le territoire de la région de CHUTE-AUX-OUTARDES 293001-RG formée des municipalités suivantes: 97400-P Ragueneau 97390-VL Chute-aux-Outardes 97380-VL Pointe-aux-Outardes

No: Q-91-06114-2
BRODEUR, LOUIS
1522, rue Aladin
Val-Bélair (Québec) G3K 1G4
Et demandeur-cédant:
Paré, Henri-Paul
330, des Sables, app. 2
Québec (Québec) G1L 2T9

Proc.: Gingras, Vaillancourt, Simard & Jolicoeur
DEMANDE DE TRANSFERT 6-Q-203987-001A
Dans le territoire de l'agglomération de Québec (A-36)

No: Q-91-06115-9
ROBITAILLE, COLETTE
169, rue Toupin
Vincor (Québec) G1M 2V7
Et demandeur-cédant:
Poulin, Gisèle
6521, Place Mirande
Charlesbourg (Québec) G1H 7A1

Proc.: Gingras, Vaillancourt, Simard & Jolicoeur
DEMANDE DE TRANSFERT 3-Q-204368-001A
Dans le territoire de l'agglomération de Québec (A-36)

No: Q-91-06121-7
COULOMBE, ÉRIC
126, 5ième rue
Montigny (Québec) G5V 3K4
Et demandeur-cédant:
Dumas, André
95, De Gaspé est
St-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0

DEMANDE DE TRANSFERT 6-Q-204613-002A
Dans le territoire de la région de MONTMAGNY 233002-RG formée de la municipalité de Montmagny (14550-V).

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours du présent avis

No: M-91-11624-9
LIMOUSINE DIPLOMATE INC.
6542, rue Bordeaux
Montréal, QC H2G 2S1
DEMANDE DE PERMIS
Demande un permis de limousine de grand luxe pour tout le territoire de Québec.

ECONOMIE

Les pourparlers de l'Uruguay Round ne peuvent plus traîner en longueur — Arthur Dunkel

GENÈVE (AFP) — Le directeur général du GATT, M. Arthur Dunkel, a averti hier les principaux pays participant aux négociations commerciales de l'Uruguay Round qu'il n'y aurait plus de sens à « traîner en longueur » ces pourparlers, si des progrès politiques significatifs ne permettent pas de dégager les grandes lignes de l'accord cadre général d'ici fin octobre ou début novembre, a-t-on appris dans les milieux du GATT.

Selon M. Dunkel, les pourparlers actuels sont presque arrivés au stade où seules des concessions politiques permettront de faire avancer les principaux dossiers de cette ambitieuse négociation visant à une nouvelle libéralisation du commerce mondial. « Le moment de vérité » arrivera, a-t-il indiqué, d'ici six à sept semaines.

Le dossier le plus épineux, qui op-

pose les États-Unis et les pays du groupe de Cairn à la CEE, porte sur les aides à l'agriculture que Washington voudrait voir réduites de 75 % alors que la CEE ne veut que concéder des coupes sèches ne dépassant pas 30 %.

Ce différend ne pourra sans doute être résolu que lorsque les Douze auront accepté les grands principes d'une révision fondamentale de leur politique agricole commune (PAC). Or en France, principal exportateur agricole de l'Europe, le gouvernement est confronté actuellement à des organisations agricoles particulièrement véhémentes contre toute atteinte à leurs revenus, et il lui sera sans doute difficile, estiment les observateurs, d'accepter des changements drastiques de la PAC. Le refus de pays comme le Japon ou la Corée du Sud de lever leurs barrières aux

importations agricoles constitue un autre obstacle de taille.

Selon les États-Unis, la course effrénée aux subventions coûte chaque année aux consommateurs et aux contribuables du monde entier quelque 275 milliards \$ US, alors que l'agriculture ne représente que 15 % du commerce mondial.

Le dossier agricole n'est certes pas la seule pierre d'achoppement de ces négociations qui, pour la première fois, entendent établir des règles de libéralisation dans des secteurs aussi divers que les services et la propriété intellectuelle. Mais les blocages rencontrés sur l'agriculture ont un impact direct sur les autres aspects de ce marchandage planétaire, dans lequel chacun est censé y trouver son compte.

Depuis l'échec de la réunion ministérielle finale du Round à Bruxelles en décembre dernier, les négocia-

teurs à Genève se sont cantonnés dans des négociations « techniques » du dossier agricole, pour essayer notamment d'établir un instrument de mesure des différents types d'aides et de mesures tarifaires et non tarifaires.

Ces discussions techniques, indique-t-on au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), sont presque arrivées au stade où il faut maintenant procéder à des arbitrages politiques majeurs.

Plusieurs des principaux protagonistes du Round, notamment la CEE, les États-Unis, le Canada et le Japon, ont décidé d'envoyer au début de la semaine prochaine de hauts responsables à Genève pour tenter de faire progresser les négociations, et de répondre au souhait de M. Dunkel de voir arriver des « esprits frais et des positions nouvelles ».

◆ Bois

nada est révoltante. »

Il a déclaré que l'entente de 1986 constituait un des fondements du commerce entre les deux pays, et que sans elle, le Congrès n'aurait pas donné le feu vert à l'accord sur le libre-échange entre les deux pays.

Si le Canada persiste dans sa décision de mettre fin à l'entente, les États-Unis devraient réévaluer toutes les ententes commerciales qu'ils ont signées avec ce pays, a-t-il lancé.

Il a ajouté que l'attitude canadienne risquait de lui nuire lors des négociations sur un accord de libre-échange nord-américain.

« Il est dans l'intérêt du Canada de régler cette question, s'il ne veut pas être exclu des négociations, a-t-il déclaré. S'il ne le fait pas, les États-Unis seront plus portés à négocier avec le Mexique qu'avec le Canada. »

La représentante au Commerce Carla Hills s'est cependant montrée plus modérée jeudi lors d'une rencontre avec des journalistes. Elle a soutenu que la présente dispute n'affectera pas les négociations d'un traité de libre-échange nord-américain, ou les relations commerciales

bilatérales en général. Elle a cependant affirmé que les États-Unis « allaient certainement réagir ».

La Coalition pour des importations justes de bois d'oeuvre a soutenu hier que même avec des hausses récentes des droits de coupe, les subventions à l'industrie canadienne du bois d'oeuvre équivalaient encore à 25 % du prix du produit.

Le président de la coalition, M. Kip Howlett, a affirmé qu'il était nécessaire de compenser la totalité de ces subventions.

« Le prix du bois d'oeuvre canadien est en dessous de la valeur du marché, a-t-il déclaré. Même si le Canada a le droit de continuer à subventionner ses manufacturiers de bois aux frais des contribuables canadiens, les États-Unis ne sont pas obligés de laisser ces subventions faire disparaître des emplois aux États-Unis. »

L'ambassade canadienne n'a pas réagi à cette nouvelle attaque hier. Une porte-parole, Mme Pam Champell, a indiqué que l'ambassade étudiait la question.

« Les esprits sont échauffés des deux côtés de la frontière », a-t-elle déclaré.

Avis de la Commission des transports du Québec

Suite de la page B-3

No: M-91-11891-4
POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC
RÉGION 06 INC.
1800 boul. Marie-Victorin
Bureau 201
Longueuil, QC J4G 1Y9
Proc.: Me Céline Trudeau
Et demandeur-conjoint
GARAND, JEAN-PIERRE
1915, Dumoulin
Ste-Madeleine, QC J0H 1S0
Et intimé:
BEAUDIN, CLAUDE
264, Léon-Bloy
Laprairie, QC J5R 3G3
RÉVOCATION DE PERMIS
3-M-513426-001A
Territoire: région 06

No: M-91-11892-2
POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC
RÉGION 06 INC.
1800 boul. Marie-Victorin, bureau 201
Longueuil, QC J4G 1Y9
Proc.: Me Céline Trudeau
Et demandeur-conjoint
GARAND, JEAN-PIERRE
1915, Dumoulin
Ste-Madeleine, QC J0H 1S0
Et intimé:
LES TRANSPORTS G.J.P. INC.
440, rang des Irlandais
Ste-Brigitte d'Iberville, QC J0J 1X0
RÉVOCATION DE PERMIS
0-M-512348-001A
Territoire: région 06

No: M-91-11893-0
POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC
POSTE 06 INC.
1800 boul. Marie-Victorin
Bureau 201
Longueuil, QC J4G 1Y9
Proc.: Me Céline Trudeau
Et demandeur-conjoint
GARAND, JEAN-PIERRE
1915, du Moulin
Ste-Madeleine, QC J0H 1S0
Et intimé:
TRANSPORT YAMASKA LTÉE
7555, Marquette, #2
Montréal, QC H2E 2E4
RÉVOCATION DE PERMIS
1-M-509903-001A-003A-004A
Territoire: régions 06 et 10

No: M-91-11894-8
POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC
RÉGION 06 INC.
1800 boul. Marie-Victorin
Bureau 201
Longueuil, QC J4G 1Y9
Proc.: Me Céline Trudeau
Et demandeur-conjoint
GARAND, JEAN-PIERRE
1915, Dumoulin
Ste-Madeleine, QC J0H 1S0
Et intimé:
BOURGOIN, CLAUDETTE
1995, Croissant Royal
Brossard, QC J4X 2E1
RÉVOCATION DE PERMIS
0-M-513569-001A
Territoire: région 06

COURTAGE EN CAMIONNAGE EN VRAC

Avis des affaires relatives au courtage en transport, donnés en vertu des dispositions des règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec.

Délaix d'opposition ou d'intervention: 21 jours du présent avis

No: Q-91-06103-5
LES TRANSPORTEURS EN VRAC
DE CHAUVEAU INC.
1345 boul. Saint-Joseph
Charlesbourg (Québec) G2K 1G4
APPROBATION DE CHANGEMENTS
Approbation du nouveau tarif de courtage (cotisation) de 80,40 \$ par mois pour un camion 3 essieux (964,80 \$ par année) et de 100,00 \$ par mois (1 200,00 \$ par année) pour un camion de 3 essieux et plus.

No: Q-91-06127-4
LES TRANSPORTEURS EN VRAC
DE LA RIVE-SUD INC.
1504, des Mélézes
Saint-Romald (Lévis) G6W 2G6
APPROBATION DE CHANGEMENTS
Approbation du tarif mensuel de courtage de 63,00 \$ par T.P.S. pour l'année 1991.

CAMIONNAGE EN VRAC EXTRA-PROVINCIAL

Ces avis sont donnés en vertu de la partie II de la Loi de 1987 sur les transports routiers (35-36 EL II c.35).

La Commission délivrera la licence de camionnage en vrac extra-provincial, à moins qu'une personne opposée ne la convainque que l'exploitation de l'entreprise visée par la demande est susceptible de nuire à l'intérêt public.

Le délai de l'opposition qui doit être écrite et assermentée est de 21 jours du présent avis.

Avis est donné que la Commission entendra la personne opposée ou son procureur sur la recevabilité de son opposition.

Pour un dossier de Montréal (M) à Montréal, mardi le 22 octobre 1991 à 10:00 heures.
Pour un dossier de Québec (Q) à Québec, jeudi le 24 octobre 1991 à 10:00 heures.

CAMIONNAGE LOCAL, INTRA ET EXTRA-PROVINCIAL

Ces avis sont donnés en vertu de la partie II et de la partie III de la Loi de 1987 sur les transports routiers (35-36 EL II c.

35) et de la Loi sur le camionnage (1987, ch. 97).

La Commission délivrera la licence de camionnage extra-provincial, la licence de camionnage intra-provincial ou le permis de camionnage, à moins qu'une personne opposée ne la convainque que l'exploitation de l'entreprise visée est susceptible de nuire à l'intérêt public.

Le délai de l'opposition qui doit être écrite et assermentée est de 21 jours du présent avis.

Avis est aussi donné, que la Commission entendra la personne opposée ou son procureur sur la recevabilité de son opposition.

Pour un dossier de Montréal (M) à Montréal, mardi le 22 octobre 1991 à 10:00 heures.
Pour un dossier de Québec (Q) à Québec, jeudi le 24 octobre 1991 à 10:00 heures.

No: M-91-11634-8
M.J.C. TRANSPORT INC.
33, Laurier
St-Mathias (Québec)
J0L 2G0
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11635-5
LAROCHELLE, SYLVAIN
(Les Transports d'Autos Larochelle)
2008, Dubreuil, # 205
Sherbrooke (Québec)
J1H 5N9
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11636-3
M.J.C. TRANSPORT INC.
33, Laurier
St-Mathias (Québec)
J0L 2G0
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11637-1
FLOYD WILD INC.
a/s Martineau, Walker
3400, Tour de la Bourse, C.P. 242
Place Victoria
Montréal (Québec)
H4Z 1E9
Proc.: Martineau, Walker
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11638-0
2440-8049 QUÉBEC INC.
1580, Ch. Grand St-Patrice
Dalhousie Station, (Québec)
(St-Télésphore) J0P 1G0
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11639-9
KHAN TRANSPORT INC.
7920, Lefebvre
Lasalle (Québec)
H8N 2A8
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11640-5
GILLES BRIEN TRANSPORT INC.
44, Forest
L'Assomption (Québec)
J0K 1G0
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11641-1
GILLES BRIEN TRANSPORT INC.
44, Forest
L'Assomption (Québec)
J0K 1G0
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11642-7
TRANSPORT QUONTREX INC.
3, Bourdeau
St-Constant (Québec)
J5A 2C6
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11643-5
LAROCHELLE, SYLVAIN
(Les Transports d'Autos Larochelle)
2008, Dubreuil, # 205
Sherbrooke (Québec)
J1H 5N9
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11644-1
GILLES BRIEN TRANSPORT INC.
44, Forest
L'Assomption (Québec)
J0K 1G0
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11645-1
BROOKS, SUZANNE S.
(Dun-Rite Transport)
a/s Paquette, Perreault
200, St-Jacques O., # 900
Montréal (Québec)
H2T 1R1
Proc.: Paquette, Perreault, Trudeau & Associé
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11646-5
LAROCHELLE, SYLVAIN
(Les Transports d'Autos Larochelle)
2008, Dubreuil, # 205
Sherbrooke (Québec)
J1H 5N9
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11647-1
GILLES BRIEN TRANSPORT INC.
44, Forest
L'Assomption (Québec)
J0K 1G0
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11790-8
YVON ALLARD TRANSPORT INC.
7420, de Lanauillère
Montréal (Québec)
H2E 1Y6
Proc.: Parenteau, Coulombe
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11791-6
FEDERAL EXPRESS CORPORATION
4041, Sere
St-Laurent (Québec)
H4T 2A3
Proc.: Parenteau, Coulombe
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11792-4
MICHIE CORPORATION
a/s Mongeau, Gouin
1596, Ave des Pins ouest
Montréal (Québec)
H3G 1B4
Proc.: Mongeau, Gouin, Côté, Roy
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 13: Produits minéraux non métalliques.

No: M-91-11793-2
2737493 CANADA INC. (TRANSCO)
209, St-Jacques
St-Pie (Québec)
J0H 1W0
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11801-3
TRANSPORT SYGY INC.
360, rue Lamarche
Ste-Catherine, Québec
(Laprairie)
J0L 1E0
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11802-1
TRANSPORT SYGY INC.
360, rue Lamarche
Ste-Catherine, Québec
(Laprairie)
J0L 1E0
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11803-9
CARMEN DEMERS TRANSPORT INC.
2370, Honoré Mercier
Ste-Rose (Québec)
H7L 2T3
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11804-7
CARMEN DEMERS TRANSPORT INC.
2370, Honoré Mercier
Ste-Rose (Québec)
H7L 2T3
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11805-4
LES AGREGATS BOISSÉ INC.
846, Chemin Derome
Ste-Christine (Québec)
J0H 1H0
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11806-7
BERGERON, CLÉMENT
1419, 20e Rue A
Linière (Québec)
G0M 1J0
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11807-7
TRANSPORT BOURGOIN LTÉE
34, Babin
Baie-Comeau, (Québec)
G4Z 2L6
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11808-4
GUY GARON INC.
65, Lamartine Est
St-Eugène (Québec)
G0R 1X0
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11809-2
ROGER LÉGER INC.
333, rue Boileau
Vaudreuil (Québec)
J7V 7L5
Proc.: Guy & Gilbert
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11810-7
TRANSPORT SYGY INC.
360, rue Lamarche
Ste-Catherine, Québec
(Laprairie)
J0L 1E0
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11811-4
BIRD'S TRANSFER LIMITED
a/s Guy & Gilbert
770, Sherbrooke O., # 2300
Montréal (Québec)
H3A 1G1
Proc.: Guy & Gilbert
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11812-8
GELDART'S WAREHOUSE & CARTAGE LTD.
a/s Guy & Gilbert
770, Sherbrooke O., 23e étage
Montréal (Québec)
H3A 1G1
Proc.: Guy & Gilbert
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11813-2
ROGER LÉGER INC.
333, rue Boileau
Vaudreuil (Québec)
J7V 7L5
Proc.: Guy & Gilbert
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11814-7
LAPLUME, SYLVAIN
2800, boul. Tourville
St-Nicéphore (Québec)
J2B 6V2
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11815-4
TRANSPORT SYGY INC.
360, rue Lamarche
Ste-Catherine, Québec
(Laprairie)
J0L 1E0
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11816-2
WALCO TRANSPORT, INC.
a/s Flynn, Rivard
70, Dalhousie # 500
Québec, Québec
G1K 7A6
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11817-3
GILLES BRIEN TRANSPORT INC.
44, Forest
L'Assomption (Québec)
J0K 1G0
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 35: Marchandises générales.

Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-91-11799-9
MUZAFEROVIC TRANSPORT INC.
1505, Grand Bernier
St-Luc (Québec)
J0J 2A0
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11800-5
MUZAFEROVIC TRANSPORT INC.
1505, Grand Bernier
St-Luc (Québec)
J0J 2A0
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11801-3
TRANSPORT SYGY INC.
360, rue Lamarche
Ste-Catherine, Québec
(Laprairie)
J0L 1E0
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11802-1
TRANSPORT SYGY INC.
360, rue Lamarche
Ste-Catherine, Québec
(Laprairie)
J0L 1E0
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11803-9
CARMEN DEMERS TRANSPORT INC.
2370, Honoré Mercier
Ste-Rose (Québec)
H7L 2T3
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11804-7
CARMEN DEMERS TRANSPORT INC.
2370, Honoré Mercier
Ste-Rose (Québec)
H7L 2T3
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11805-4
LES AGREGATS BOISSÉ INC.
846, Chemin Derome
Ste-Christine (Québec)
J0H 1H0
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11806-7
BERGERON, CLÉMENT
1419, 20e Rue A
Linière (Québec)
G0M 1J0
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11807-7
TRANSPORT BOURGOIN LTÉE
34, Babin
Baie-Comeau, (Québec)
G4Z 2L6
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11808-4
GUY GARON INC.
65, Lamartine Est
St-Eugène (Québec)
G0R 1X0
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11809-2
ROGER LÉGER INC.
333, rue Boileau
Vaudreuil (Québec)
J7V 7L5
Proc.: Guy & Gilbert
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11810-7
TRANSPORT SYGY INC.
360, rue Lamarche
Ste-Catherine, Québec
(Laprairie)
J0L 1E0
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11811-4
BIRD'S TRANSFER LIMITED
a/s Guy & Gilbert
770, Sherbrooke O., # 2300
Montréal (Québec)
H3A 1G1
Proc.: Guy & Gilbert
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11812-8
GELDART'S WAREHOUSE & CARTAGE LTD.
a/s Guy & Gilbert
770, Sherbrooke O., 23e étage
Montréal (Québec)
H3A 1G1
Proc.: Guy & Gilbert
LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11813-2
ROGER LÉGER INC.
333, rue Boileau
Vaudreuil (Québec)
J7V 7L5
Proc.: Guy & Gilbert
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11814-7
LAPLUME, SYLVAIN
2800, boul. Tourville
St-Nicéphore (Québec)
J2B 6V2
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11815-4
TRANSPORT SYGY INC.
360, rue Lamarche
Ste-Catherine, Québec
(Laprairie)
J0L 1E0
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.

No: M-91-11816-2
WALCO TRANSPORT, INC.
a/s Flynn, Rivard
70, Dalhousie # 500
Québec, Québec
G

L'ACTUALITE BURSIERE

MONTRÉAL HEBDOMADAIRE

Table of stock market data for Montreal, organized by sector (A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z) and including international and derivative markets.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

Real estate classified advertisements section with multiple listings for properties, including addresses, descriptions, and contact information.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

122 Condos à vendre

AHUNTSIC, Projet A. Grasset, visite libre dim 14 à 16h, 8573 Joseph-Quintal...

ANJOU: condo (maison de ville), 4 1/2, petit terrain paysagé, 65 500 \$...

AU BORD DE L'EAU, 1260 pi.c.a. Le Presqu'île, 2 chambres, 2 1/2 baigns...

BORD DE L'EAU, 2.5 km autoroute 10, 25 min centre-ville, 1500 pi.c.a. avec sous-sol...

BROSSARD condo 5 1/2, très éclairé, 64 000 \$ négociable, 926-1865

CHOMEDEY (ILE PATON), condo 4 1/2 de luxe, terrasse, bord de l'eau, piscine ext., sauna, marina privée...

ILE DES SOEURS Condo terrasse, Verrière IV, 2 cc, 2 1/2 b/s, solarium, 1 275 pi. terrasse...

LAVALL: tout près Centre Laval. Luxueux condo, 3 chambres, mezzanine, murs miroir, garage, foyer, feuillet...

LUXUEUX condo 8 1/2, haut de duplex, pentes, bordure d'Outremont. Près autobus, métro et U de M. 4 chambres...

MONT STE-ANNE au pied du mont Concord, 3 chambres, 1240 pi.c.a., tapis, climatisé, garage, tout Villa-Maria, 142 000 \$...

OUTREMONT MAGNIFIQUE 2 ch. dans luxueux condo. Quatre pièces, 145 000 \$. C. Vépié, 733-5614. Royal LePage ctr.

OUTREMONT, magnifique loft 2 ch. dans luxueux condo, 1800 pi.c.a. garage, vue montagne, 270-2920.

OUTREMONT 1400 pi.c.a., 3 chambres, 138 000 \$ plus taxe, 277-6973 ou 866-1761 poste 124.

PARC ST-LAURENT. Condo luxueux 2 cc, 2 b. complètes, bain tourbillon, piscine, 1400 pi.c.a., 145 000 \$.

PIERREFONDS Rez-de-ch., bord de la rivière, 1987, 2 cc, entièrement décoré, lave-vaiss., stationnement, terrasse, 79 000 \$ 965-1468.

PRÈS HÔTEL MAISONNEUVE-ROSEMONT Condominium de prestige, tout de Maritimes, 5ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et boisé protégé, lumière intérieure, bain tourbillon, salle d'exercices, construction de qualité, copropriétaires responsables, sécurité, confort, proximité de toutes artères. Libre immédiatement. Prix: 210 000 \$ Sur rendez-vous: jour: 387-3836, soir: 388-2704.

QUÉBEC Prestigieux Haut-Louisbourg, superbe 1200 pi.c.a., 2 cc, balcon, terr. garage, frais condo 292 \$ tout compris, sécur. 24h, piscine, dépanneur, salon coffré, près des services. Face aux Plaines et Musée. A voir 150 000 \$ H. Dalpé, 270-4422 - 271 4456 La Capitale Maître Courtier.

122 Condos à vendre

SANCTUAIRE Vue splendide 12ème étage, 2 chambres, 2 1/2 baigns, tourbillon, prêt réduit, 341-7010 ou 762-0327.

ST-HENRI Condo 1225 pi.c., 2 niveaux, planchers de bois. Près du métro. Niches: 873-5146 poste. 306, 837-8594.

VIIEUX-MONTREALK, 5 1/2 ensoleillé, garage et piscine, immeuble de prestige, 661-0227.

125 Chalets à louer

A 15 MIN. DE STE-AGATHE, bord de l'eau, 3 ch., suisse, paisible, complètement équipé, saison 270-8790 ou 819-326-2833.

A STE-ADELE chalet suisse, 4 à 5 min. des pentes. Du 1er nov. au 30 avril, 229-5966.

MONT SUTTON Magnifique chalet suisse. Vue panoramique formidable! 500 pi. de ski. Foyer de pierre, tout équipé. Saison hiver, spécial automne, 671-5763, fin de sem 1-538-2773.

MONT-ROLLAND en montagne, vue panoramique sur pentes Mont Gabriel & Chanteclerc, 3 ch., meuble. Saison d'hiver, 514-766-2768, 514-229-3040.

ORFORD, 3 chambres, 500 pi. du remonte pente, 3950 \$ pour saison de ski, 669-9511, 669-4499.

OU A VENDRE: Très beau chalet, vue panoramique exceptionnelle, toutes commodités, Lac Paré, bord, 1-862-4279 - 727-6617.

ST-FERREOL Splendide résidence, 4 cc, 3 s/bains, foyer, 6 mos. 12 000 \$ (couple pour maintenance complète) (418) 826-3145 - (418) 826-0634.

129 Chalets à vendre

ESTRIE Résidence secondaire, construction unique pour gens uniques! Superbes boiseries, tout près autoroute 10, Magog, ski Orford. Accès à un lac pittoresque. M. Robitaille, 446-3928.

LAC LABELLE Grand bungalow meublé, 3 cc, c. fini bois/brique, hivernisé, superbe terrain paysagé, accès au lac avec quai. Endroit rêvé pour amateurs de sports d'été. 64 000 \$ (514) 694-0527, (819) 686-3172.

LAC SIMON à moins de 2 heures de Montréal, région de la Petite Nation, superbe résidence toute meublée, sur beau terrain paysagé à acre, 118 pi. de plage sablonneuse. A voir, 159 900 \$ C. Villeneuve, 819-561-4555.

LAURENTIDES MONT-TREMBLANT, Domaine Chanteclerc, chalet en montagne, 3 ch., beau site, vue superbe lac, le plus beau site du Domaine IMMO-CENTRE (819) 275-7580.

ORFORD (Cantons de l'est) Chalet 86, 2 cc, 3 s/b, golf, LAC STUKELY, Terr. 19642 p.c., tourbillon, combustion lente, broyeur, 855-9595.

ST-PAUL - ILE AUX NOIX: Chalet 4 1/2, idéal pour brocoter. Terrain 70 X 148, 22 000 \$ divisible. Comptant et financement. 1-246-3677.

JOLIE petite maison meublée, endroit paisible. Location temporaire, 50 min de Mt. (514) 744-3562.

MAGOG: Adj. Lac memphrémagog. Près tous services, 10 min. Mont-Orford. Saison d'hiver 91-92. Prix raisonnable. Références demandées. 933-1902 - 932-9436.

ST-ZENON: Maison rustique, 100 acres, paysage magnifique, tranquillité. Oct.-mai, 375 \$/mois. Références: 733-1515.

141 Maisons de campagne à louer

1 1/2 HEURE DE MONTRÉAL MAGNIFIQUE DOMAINE de 150 acres boisées avec lac artificiel comprenant: 2 maisons, une grange, 2 chevaux, voitures éle./hiver, 3 véhicules tout-terrain, pédalo, etc. 722-9808, 251-0363.

BORD DE L'EAU SUPERBE canad Amos. A vendre ou louer. Libre septembre. Équipé - tous encastres. 1-819-425-3051 et 1-819-732-3238.

ESTRIE SAWYERVILLE, maison 1860, entièrement rénove, site privilégié, solaire passif, verrière, garage attéché, 2 s/bains, plantations, 2 acres, 119 000 \$, 819-889-2587.

TERRAIN au bord de l'eau à vendre à St-André Est. Int. 1-562-3393.

TERRAIN BOISÉ: 30 000 pi.c.a. avec petit étang, rive rivière de truites, clôture, à Beaufortville, prêt à construire, à 12 min. centres ski, 20 min. Laval. Prix: 250 000 \$ (514) 438-8719.

160 App. et log. à louer 5592 WOODBERRY, près U de M. 7 1/2 chauffé, eau chaude, 3 ch. fermées, 1150\$/mois, 733-7597.

5 1/2 404, St-Joseph Est, électr. équip. moderne, chauffage élect. mét. Bérré, 625\$/mois, 481-9955.

A VILLE ÉMARD près métro Monk, 3 1/2, aussi 5 1/2 et 4 1/2 rénover, propres, libres immédiatement. 366-7710, 761-3399.

592 WOODBERRY, près U de M. 7 1/2 chauffé, eau chaude, 3 ch. fermées, 1150\$/mois, 733-7597.

5 1/2 404, St-Joseph Est, électr. équip. moderne, chauffage élect. mét. Bérré, 625\$/mois, 481-9955.

A VILLE ÉMARD près métro Monk, 3 1/2, aussi 5 1/2 et 4 1/2 rénover, propres, libres immédiatement. 366-7710, 761-3399.

592 WOODBERRY, près U de M. 7 1/2 chauffé, eau chaude, 3 ch. fermées, 1150\$/mois, 733-7597.

5 1/2 404, St-Joseph Est, électr. équip. moderne, chauffage élect. mét. Bérré, 625\$/mois, 481-9955.

A VILLE ÉMARD près métro Monk, 3 1/2, aussi 5 1/2 et 4 1/2 rénover, propres, libres immédiatement. 366-7710, 761-3399.

592 WOODBERRY, près U de M. 7 1/2 chauffé, eau chaude, 3 ch. fermées, 1150\$/mois, 733-7597.

5 1/2 404, St-Joseph Est, électr. équip. moderne, chauffage élect. mét. Bérré, 625\$/mois, 481-9955.

A VILLE ÉMARD près métro Monk, 3 1/2, aussi 5 1/2 et 4 1/2 rénover, propres, libres immédiatement. 366-7710, 761-3399.

592 WOODBERRY, près U de M. 7 1/2 chauffé, eau chaude, 3 ch. fermées, 1150\$/mois, 733-7597.

5 1/2 404, St-Joseph Est, électr. équip. moderne, chauffage élect. mét. Bérré, 625\$/mois, 481-9955.

A VILLE ÉMARD près métro Monk, 3 1/2, aussi 5 1/2 et 4 1/2 rénover, propres, libres immédiatement. 366-7710, 761-3399.

592 WOODBERRY, près U de M. 7 1/2 chauffé, eau chaude, 3 ch. fermées, 1150\$/mois, 733-7597.

5 1/2 404, St-Joseph Est, électr. équip. moderne, chauffage élect. mét. Bérré, 625\$/mois, 481-9955.

A VILLE ÉMARD près métro Monk, 3 1/2, aussi 5 1/2 et 4 1/2 rénover, propres, libres immédiatement. 366-7710, 761-3399.

592 WOODBERRY, près U de M. 7 1/2 chauffé, eau chaude, 3 ch. fermées, 1150\$/mois, 733-7597.

5 1/2 404, St-Joseph Est, électr. équip. moderne, chauffage élect. mét. Bérré, 625\$/mois, 481-9955.

A VILLE ÉMARD près métro Monk, 3 1/2, aussi 5 1/2 et 4 1/2 rénover, propres, libres immédiatement. 366-7710, 761-3399.

592 WOODBERRY, près U de M. 7 1/2 chauffé, eau chaude, 3 ch. fermées, 1150\$/mois, 733-7597.

5 1/2 404, St-Joseph Est, électr. équip. moderne, chauffage élect. mét. Bérré, 625\$/mois, 481-9955.

A VILLE ÉMARD près métro Monk, 3 1/2, aussi 5 1/2 et 4 1/2 rénover, propres, libres immédiatement. 366-7710, 761-3399.

592 WOODBERRY, près U de M. 7 1/2 chauffé, eau chaude, 3 ch. fermées, 1150\$/mois, 733-7597.

5 1/2 404, St-Joseph Est, électr. équip. moderne, chauffage élect. mét. Bérré, 625\$/mois, 481-9955.

A VILLE ÉMARD près métro Monk, 3 1/2, aussi 5 1/2 et 4 1/2 rénover, propres, libres immédiatement. 366-7710, 761-3399.

592 WOODBERRY, près U de M. 7 1/2 chauffé, eau chaude, 3 ch. fermées, 1150\$/mois, 733-7597.

5 1/2 404, St-Joseph Est, électr. équip. moderne, chauffage élect. mét. Bérré, 625\$/mois, 481-9955.

A VILLE ÉMARD près métro Monk, 3 1/2, aussi 5 1/2 et 4 1/2 rénover, propres, libres immédiatement. 366-7710, 761-3399.

592 WOODBERRY, près U de M. 7 1/2 chauffé, eau chaude, 3 ch. fermées, 1150\$/mois, 733-7597.

5 1/2 404, St-Joseph Est, électr. équip. moderne, chauffage élect. mét. Bérré, 625\$/mois, 481-9955.

A VILLE ÉMARD près métro Monk, 3 1/2, aussi 5 1/2 et 4 1/2 rénover, propres, libres immédiatement. 366-7710, 761-3399.

592 WOODBERRY, près U de M. 7 1/2 chauffé, eau chaude, 3 ch. fermées, 1150\$/mois, 733-7597.

5 1/2 404, St-Joseph Est, électr. équip. moderne, chauffage élect. mét. Bérré, 625\$/mois, 481-9955.

A VILLE ÉMARD près métro Monk, 3 1/2, aussi 5 1/2 et 4 1/2 rénover, propres, libres immédiatement. 366-7710, 761-3399.

592 WOODBERRY, près U de M. 7 1/2 chauffé, eau chaude, 3 ch. fermées, 1150\$/mois, 733-7597.

5 1/2 404, St-Joseph Est, électr. équip. moderne, chauffage élect. mét. Bérré, 625\$/mois, 481-9955.

A VILLE ÉMARD près métro Monk, 3 1/2, aussi 5 1/2 et 4 1/2 rénover, propres, libres immédiatement. 366-7710, 761-3399.

592 WOODBERRY, près U de M. 7 1/2 chauffé, eau chaude, 3 ch. fermées, 1150\$/mois, 733-7597.

5 1/2 404, St-Joseph Est, électr. équip. moderne, chauffage élect. mét. Bérré, 625\$/mois, 481-9955.

A VILLE ÉMARD près métro Monk, 3 1/2, aussi 5 1/2 et 4 1/2 rénover, propres, libres immédiatement. 366-7710, 761-3399.

592 WOODBERRY, près U de M. 7 1/2 chauffé, eau chaude, 3 ch. fermées, 1150\$/mois, 733-7597.

145 Terres, fermes à vendre

VERGER 3 000 pompiers, vue panoramique. Pour 2e revenu ou abr fiscal. (514) 793-8002 entre 7h et 9h.

WEEDON, ferme 247 acres, grange, étable, grande maison, 10 pièces, 4 cc, 2 s/bains, baignets neufs, vue panoramique. 1-819-877-2484.

149 Terrains à vendre

A 15 MIN. DE STE-AGATHE, bord de l'eau, 3 ch., suisse, paisible, complètement équipé, saison 270-8790 ou 819-326-2833.

A STE-ADELE chalet suisse, 4 à 5 min. des pentes. Du 1er nov. au 30 avril, 229-5966.

MONT SUTTON Magnifique chalet suisse. Vue panoramique formidable! 500 pi. de ski. Foyer de pierre, tout équipé. Saison hiver, spécial automne, 671-5763, fin de sem 1-538-2773.

MONT-ROLLAND en montagne, vue panoramique sur pentes Mont Gabriel & Chanteclerc, 3 ch., meuble. Saison d'hiver, 514-766-2768, 514-229-3040.

ORFORD, 3 chambres, 500 pi. du remonte pente, 3950 \$ pour saison de ski, 669-9511, 669-4499.

OU A VENDRE: Très beau chalet, vue panoramique exceptionnelle, toutes commodités, Lac Paré, bord, 1-862-4279 - 727-6617.

ST-FERREOL Splendide résidence, 4 cc, 3 s/bains, foyer, 6 mos. 12 000 \$ (couple pour maintenance complète) (418) 826-3145 - (418) 826-0634.

149 Terrains à vendre

ESTRIE Résidence secondaire, construction unique pour gens uniques! Superbes boiseries, tout près autoroute 10, Magog, ski Orford. Accès à un lac pittoresque. M. Robitaille, 446-3928.

LAC LABELLE Grand bungalow meublé, 3 cc, c. fini bois/brique, hivernisé, superbe terrain paysagé, accès au lac avec quai. Endroit rêvé pour amateurs de sports d'été. 64 000 \$ (514) 694-0527, (819) 686-3172.

LAC SIMON à moins de 2 heures de Montréal, région de la Petite Nation, superbe résidence toute meublée, sur beau terrain paysagé à acre, 118 pi. de plage sablonneuse. A voir, 159 900 \$ C. Villeneuve, 819-561-4555.

LAURENTIDES MONT-TREMBLANT, Domaine Chanteclerc, chalet en montagne, 3 ch., beau site, vue superbe lac, le plus beau site du Domaine IMMO-CENTRE (819) 275-7580.

ORFORD (Cantons de l'est) Chalet 86, 2 cc, 3 s/b, golf, LAC STUKELY, Terr. 19642 p.c., tourbillon, combustion lente, broyeur, 855-9595.

ST-PAUL - ILE AUX NOIX: Chalet 4 1/2, idéal pour brocoter. Terrain 70 X 148, 22 000 \$ divisible. Comptant et financement. 1-246-3677.

JOLIE petite maison meublée, endroit paisible. Location temporaire, 50 min de Mt. (514) 744-3562.

MAGOG: Adj. Lac memphrémagog. Près tous services, 10 min. Mont-Orford. Saison d'hiver 91-92. Prix raisonnable. Références demandées. 933-1902 - 932-9436.

ST-ZENON: Maison rustique, 100 acres, paysage magnifique, tranquillité. Oct.-mai, 375 \$/mois. Références: 733-1515.

149 Terrains à vendre

10 MIN. de Montréal, nouveau projet, domaine de 110 terrains de 32 000 pi.c.a. et plus à vendre en bloc, 875 000 \$, 514-438-3647.

LA MINERIE, 2778 pi. de bord de lac, superficie 26 acres. Lot boisé d'étables, poss. de 12 terrains bordés par le lac. Chaque terrain 28 000 \$ et un ensemble du lot 150 000 \$ RE/MAX Pays d'en Haut, 819-275-2836.

EASTMAN Domaine du Lac Nick, terrains de construction boisés, approuvés par le gouvernement, 32 000 pi.c.a. à partir de 4 000 \$, accès à 6 lacs, financement possible. 696-1755.

LE ROCKLEDGE Tradition, distinction U de M. ED-MONTPELIT Superbes 4 1/2 - 3 1/2, meublés, à partir de 245 573 \$ 735-7528, 273-2752, 349-5793.

LIBRE, N.D.S. Bien situé, beau 4 1/2, électr. chauffé, 555 861-7841. 933-1222.

LUXUEUX CONDO: 6 pcs. 3e de triplex, très ensoleillé, adj. métro Mt-Royal. M. Leconte, 842-3459.

MÉTRO VIAL: Rue Leclaire, Grand logement (8 pièces dont 5 cc) en centre-ville. Libre 800 \$/P. voir site, Régent Michaud, 353-4112.

H.D.G. 4529 MARCEL, Grand haut de 7 1/2, bien éclairé, cuisine neuve, foyer. Près métro. Chauffé. Libre maintenant. 482-0257.

H.D.G. métro Villa-Maria, bas duplex chauffé, 6 1/2 + pièce et toilette au 1er sol, 900\$ avec garage, 1er oct. 486-9623.

NOUVEAU-BORDEAUX: 6 1/2 chauffé, haut duplex, non chauffé, boiserie, près rivière. Personnes tranquilles. 665 \$ Libre nov. 321-2100.

OTRM chauffé, eau chaude, très propre. 5 1/2: 279-7407, 526-5511.

OUTREMONT Superbe duplex à louer, pour diplomate ou exécutif. Garage double et stat. ext. pour plusieurs autos. Près St-Jasques, Brébeuf et Universités. Terrain super. BAS: 7 1/2 + s/b, 3 s/b, 2200 \$ (2700 \$) meublé. HAUT: 7 1/2 + s/b, 1500 \$ 276-8767.

OUTREMONT: Superbe haut duplex, ensoleillé, grand 7 1/2 + garage + 1/2, cuisine rénover, tout é. cuisinière encastres, boiserie, entrée privée. Situé près métro. 1 500 \$/mois. Après 18h: 274-8534.

PARC LAFONTAINE Très luxueux 4 1/2, béton, style condo, tapis m/m, entrée lav. (séch., stat. 595 5710) 527-5155.

PLATEAU Grand 4 1/2, neuf, air ouv. 1 ch. fermée, tout équipé, 700 \$/mois. Après 18h: 272-3575.

PLATEAU Grand 3 1/2, 1 ch. fermée, 2e étage, ensoleillé (1er oct.) 525-9538.

PLATEAU Lafontaine/Champlain, ensoleillé, rénové, grand 4 1/2 style condo, 2 étages, 1 1/2 s/bains, 660\$, soir: 365-1694.

PLATEAU, vue Parc Lafontaine, meublé 3 1/2, chauffe, libre imm. 524-0268.

PRÈS UCM, grand 5 1/2 rénové, style condo, 2 cc, foyer, 5 électroménagers, 790\$, 625-6228.

QUARTIER ST-LOUIS Grand 3 1/2 ouvert, puits de lumière, stationnement arrière. 845-4461.

R.D.P.: Grand 4 1/2 neuf, style condo, cuisine céramique, armoires modernes, stationnement. 648-4681.

ROSEMONT 5 1/2 rénové, chauffage et eau chaude. 650 \$/mois. 276-0223.

RUE CHARRIER, spacieux 7 1/2, 3 cc, 3 balcons, puits de lumière, équipé, chauffage élect., très propre, ensoleillé, près Parc Lafontaine, 1100 \$/mois, 987-7000.

SNOWDON - 8 1/2 haut duplex, rénové, équipé, ensoleillé, spacieux, tranquille, proximité U de M/métros. 482-9354.

SNOWDON: 4 1/2 luxueux, imm. béton, cuisine rénover, 2 salles de bains. Aussi 3 1/2, 489-4437 - 489-6988.

ST-LAMBERT Beau bas duplex, ensoleillé, paisible, jardin, s-s, garage, grand balcon. 750 \$ non-chauffé. 672-0544.

SUPERBE 7 1/2, cuisine en chêne massif et s/b, rénover, ensoleillé, foyer, haut duplex, près de TOUT. 485-1224.

VAN HORNE: Condo 4 1/2, près U de M, stat., non-chauffé, non-éclairé, services à prox., 550\$/mois, 721-2047.

164 App. et log. à partager

ÉTIANDINE ADULTE: désire partager grand 5 1/2 avec préférence femme. 300 \$/mois + frais. Fernande, 275-7594, répondeur.

OUTREMONT 1 ou 2 pièces à louer à la même pers. dans grand app. Poss. d'utiliser appareils ménagers. 350 \$ à 450 \$/Soir. 272-4682.

167 À louer hors frontières

A SOUS-LOUER ou ÉCHANGER 2 pièces ou studio à Paris. 5 1/2 meublé, lumineux, métro Sherbrooke. Mi-oct. à juillet. 600 \$ 524-6212.

ACAPULCO condo sur la mer, luxueux, confortable, pour 4 personnes, sem-/mois, 121-2634, 329-0119.

FORT LAUDERDALE 112 LAURIER O. Boutiques 800 pi.c.a. poss. 3 mois gr. touts. 692-8862, 274-35

ECONOMIE

Salomon avoue avoir commis d'autres irrégularités

WASHINGTON (AFP) — Salomon Brothers, la première firme de courtage new-yorkaise, objet depuis le début août d'un scandale sur les adjudications de bons du Trésor américain, a dévoilé hier de nouvelles irrégularités commises dans ce cadre et a indiqué que d'autres malversations similaires seraient probablement mises à jour.

Dans un court communiqué, Salomon Brothers, a précisé que les deux dernières violations consistaient comme les précédentes en l'utilisation pour des soumissions et à leur insu, des noms de deux clients de la firme.

Salomon a toutefois souligné que ces soumissions irrégulières ne lui

avaient pas permis de prendre plus de 35 % des bons du Trésor mis en adjudication et qui constitue la limite légale autorisée pour chaque courtier primaire.

Salomon a souligné que les personnes déjà impliquées dans le scandale et qui ont déjà démissionné de la firme, portaient la responsabilité de ces deux dernières irrégularités.

Au début août Salomon avait reconnu avoir transgressé à cinq reprises entre décembre 1990 et mai 1991, les réglementations fédérales sur les adjudications de bons du Trésor emportant plus des 35 % des bons du Trésor mis en vente. Les adjudications de bons du Trésor représentent un marché de 2200 milliards \$ U.S.

Salomon n'a pas précisé les dates des adjudications au cours desquelles les deux dernières irrégularités ont été commises et qui ont été découvertes après consultation de documents du gouvernement que la firme ne détenait pas initialement.

« Il nous paraît probable, explique Salomon dans un communiqué, que d'autres cas d'irrégularités similaires seront mises à jour par l'enquête des autorités fédérales ou par notre propre enquête interne ».

« Nous avons fourni les détails de ces deux derniers cas de transgressions des réglementations aux autorités fédérales, a poursuivi Salomon, et continuerons à le faire si de nouvelles irrégularités sont découvertes. »

Pour sa part, le *New York Times* rapportait hier que ces irrégularités comprennent un autre exemple de soumissions illégales utilisant à son insu le nom de la firme britannique S.G. Warburg Group PLC. Interrogé à ce sujet, un porte parole de Salomon s'est refusé à tout commentaire.

De son côté, Richard Briden, le président de la Securities and Exchange Commission (SEC), autorité fédérale chargée de surveiller les marchés, a indiqué que cette agence recevait un flot d'informations suffisant pour s'assurer du maintien de la crédibilité financière de Salomon.

La Grande-Bretagne sort de la récession

LONDRES (AFP) — L'économie britannique « s'améliore incontestablement », a déclaré le gouverneur de la Banque d'Angleterre, M. Robin Leigh-Pemberton, faisant sien pour la première fois l'optimisme gouvernemental sur l'état de la reprise.

Les dernières statistiques économiques montrant notamment une reprise de la production manufacturière et un abaissement de l'inflation salariale offrent « des signes encourageants », a indiqué M. Leigh-Pemberton à Birmingham.

C'est la première fois que le gouverneur de la Banque d'Angleterre, soucieux de son indépendance vis-à-vis du gouvernement, adopte aussi clairement les thèses du Trésor qui assure depuis des mois que la récession s'achèvera d'ici à la fin de l'année.

(...) a déclaré M. Leigh-Pemberton. « Mais j'ai confiance : nous sortons actuellement de la récession », a-t-il dit.

Il a toutefois mis en garde contre des baissements trop rapides des taux d'intérêt, en estimant que le « problème crucial » était de pouvoir « soutenir » la reprise économique.

Le gouvernement n'a encore donné aucun signe sur la date des élections générales qui doivent avoir lieu au plus tard en juillet 1992. Depuis quelques semaines, le parti conservateur au pouvoir a regagné l'avantage sur les travaillistes dans les sondages sur les intentions de vote, après être resté à la traîne depuis le mois d'avril.

Mais la hausse continue du nombre de chômeurs (actuellement plus de 2,4 millions) et la fragilité de certains indices, comme la plongée inattendue de 1,4 % des ventes de détail en août alors que le marché attendait un retrait de 0,2 % seulement, a contraint jusqu'à présent M. Major à la prudence.

Le dernier rapport de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), publié fin août, prévoyait également une reprise dès la fin 1991, en soulignant toutefois que le véritable redémarrage ne se ferait pas sentir avant 1992. Le patronat britannique (Confederation of British Industry - CBI) est du même avis, attendant seulement des « signes » de reprise à la fin 1991.

Aider le monde mot à mot

Dans les pays les plus pauvres du monde, l'aide passe mais l'éducation demeure.

Pour faire un don, téléphonez au 1-800-661-CODE.

OCED

L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement.

◆ Canadair

Les autres compagnies sont Frontec Logistics Corp., d'Edmonton; Field Aviation Co. Inc., de Calgary; Versa Services, de Winnipeg; le Victoria Flying Club, de Victoria; Thompson-Hickling and Associates, d'Ottawa; le Kingston Flying Club, de Kingston, en Ontario; Atlantis Aerospace, de Toronto; Dynamair Aviation Inc., de Saint-Jean-sur-Richelieu, au Québec, et Southport Aerospace Corp., de Portage La Prairie.

Cette annonce survient deux ans après qu'un budget fédéral eut prévu la fermeture en 1992 de plusieurs bases, dont celle de Portage-La-Prairie. Les plus récents développements ont ravi le maire Doug Edmondson.

La décision prise en 1989 de fermer la base de Portage-la-Prairie avait provoqué des manifestations et du lobbying en faveur de son sauvetage.

Ottawa a répondu en faisant de la base manitobaine une version privatisée du centre d'entraînement de vol qui existait déjà.

La nouvelle base emploiera environ 200 civils et des membres des Forces armées. Les instructeurs du consortium dirigeront les pilotes débutants et assureront l'entraînement suivi des élèves-officiers de différents collèges militaires et universités désirent devenir pilotes militaires.

Les pilotes des Forces armées seront chargés de l'instruction sur hélicoptères et appareils à moteurs multiples.

Quelques 450 militaires seront transférés de Portage-la-Prairie à d'autres bases du pays.

C'est la première fois que les Forces armées privatisent dans sa totalité un centre d'entraînement. Cette décision devrait faire épargner aux contribuables 80 millions \$ en cinq ans, a indiqué le ministre des Approvisionnements et Services, Paul Dick.

La société Canadair a été préférée à British Aerospace et à un consortium menée par la compagnie américaine Link Training Services et celle d'Edmonton, Northwest Industries.

Il y a cinq ans, Ottawa avait octroyé à Canadair le contrat d'entretien des avions de chasse CF-18.

La décision prise en 1989 de fermer la base de Portage-la-Prairie avait provoqué des manifestations et du lobbying en faveur de son sauvetage.

Ottawa a répondu en faisant de la base manitobaine une version privatisée du centre d'entraînement de vol qui existait déjà.

La nouvelle base emploiera environ 200 civils et des membres des Forces armées. Les instructeurs du consortium dirigeront les pilotes débutants et assureront l'entraînement suivi des élèves-officiers de différents collèges militaires et universités désirent devenir pilotes militaires.

Les pilotes des Forces armées seront chargés de l'instruction sur hélicoptères et appareils à moteurs multiples.

Quelques 450 militaires seront transférés de Portage-la-Prairie à d'autres bases du pays.

C'est la première fois que les Forces armées privatisent dans sa totalité un centre d'entraînement. Cette décision devrait faire épargner aux contribuables 80 millions \$ en cinq ans, a indiqué le ministre des Approvisionnements et Services, Paul Dick.

La société Canadair a été préférée à British Aerospace et à un consortium menée par la compagnie américaine Link Training Services et celle d'Edmonton, Northwest Industries.

Il y a cinq ans, Ottawa avait octroyé à Canadair le contrat d'entretien des avions de chasse CF-18.

Cette déclaration arrive à point pour soutenir le Premier ministre John Major qui pourrait décider de convoquer des élections générales anticipées dès novembre prochain.

En août dernier, dans son bulletin trimestriel, la Banque d'Angleterre estimait qu'il « n'y avait aucun signe clair d'une fin de la récession », tout en reconnaissant que « l'économie avait touché le fond ».

« La réduction significative des taux d'intérêt », qui sont tombés de 4,5 points à 10,5 % en un an, « mettra concrètement du temps à produire des effets sur l'activité économique ».

« (...) a déclaré M. Leigh-Pemberton. « Mais j'ai confiance : nous sortons actuellement de la récession », a-t-il dit.

Il a toutefois mis en garde contre des baissements trop rapides des taux d'intérêt, en estimant que le « problème crucial » était de pouvoir « soutenir » la reprise économique.

Le gouvernement n'a encore donné aucun signe sur la date des élections générales qui doivent avoir lieu au plus tard en juillet 1992. Depuis quelques semaines, le parti conservateur au pouvoir a regagné l'avantage sur les travaillistes dans les sondages sur les intentions de vote, après être resté à la traîne depuis le mois d'avril.

Mais la hausse continue du nombre de chômeurs (actuellement plus de 2,4 millions) et la fragilité de certains indices, comme la plongée inattendue de 1,4 % des ventes de détail en août alors que le marché attendait un retrait de 0,2 % seulement, a contraint jusqu'à présent M. Major à la prudence.

Le dernier rapport de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), publié fin août, prévoyait également une reprise dès la fin 1991, en soulignant toutefois que le véritable redémarrage ne se ferait pas sentir avant 1992. Le patronat britannique (Confederation of British Industry - CBI) est du même avis, attendant seulement des « signes » de reprise à la fin 1991.

AVIS PUBLICS

Voir aussi en pages B-8, B-9

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO 500-02-030659-911

COUR DU QUÉBEC PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

Partie demanderesse

GABRIEL CHAUVEL.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à GABRIEL CHAUVEL de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame à Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis a été remise au greffe à l'intention de GABRIEL CHAUVEL.

Lieu: Montréal

Date: 19 septembre 1991

MARIE-HELENE BÉLISLE, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO 500-02-01913-910

COUR DU QUÉBEC PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

Partie demanderesse

GABRIEL CHAUVEL.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à GABRIEL CHAUVEL de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame à Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis a été remise au greffe à l'intention de GABRIEL CHAUVEL.

Lieu: Montréal

Date: 19 septembre 1991

MARIE-HELENE BÉLISLE, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO 500-05-01962-916

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC.

Partie demanderesse

COFFRAGE 82 INC., et CONSTRUCTION D.L.T. INC.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à COFFRAGE 82 INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration et du bref a été remise au greffe à l'intention de COFFRAGE 82 INC.

Lieu: Montréal

Date: 29 août 1991

DIANE BERLINGUET, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO 500-12-198900-916

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT

STEPHEN OLUWOLE FASUYI.

Partie demanderesse

NELLIA ZEIGLER.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à NELLIA ZEIGLER de comparaître au greffe de cette cour situé au 10, rue St-Antoine, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de NELLIA ZEIGLER.

Lieu: Montréal

Date: 13 septembre 1991

MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO 500-02-025060-919

COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC.

Partie demanderesse

COFFRAGE 82 INC.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à COFFRAGE 82 INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration et du bref a été remise au greffe à l'intention de COFFRAGE 82 INC.

Lieu: Montréal

Date: 29 août 1991

DIANE BERLINGUET, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO 500-12-198900-916

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT

STEPHEN OLUWOLE FASUYI.

Partie demanderesse

NELLIA ZEIGLER.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à NELLIA ZEIGLER de comparaître au greffe de cette cour situé au 10, rue St-Antoine, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de NELLIA ZEIGLER.

Lieu: Montréal

Date: 13 septembre 1991

MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL NO 505-05-001605-911

COUR SUPÉRIEURE BANQUE NATIONALE DU CANADA

corporation légalement constituée.

Demanderesse

DENIS LEDUC ET NATHALIE DELISLE.

Défendeurs

ORDONNANCE

ORDRE est donné à DENIS LEDUC ET NATHALIE DELISLE de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111, Jacques-Cartier est, Longueuil, dans les soixante (60) jours de la publication du présent avis.

Une copie de l'AVIS DE SOIXANTE (60) jours suivant l'article 1040A du code civil a été remise au greffe à l'intention des défendeurs.

LONGUEUIL, ce 18 septembre 1991

ELIZABETH S. GOBEILLE, Protonotaire de la cour.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO 500-12-198833-919

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT

OSCAR PINA.

Partie demanderesse

PAULINE ARCHAMBAULT.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à PAULINE ARCHAMBAULT de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de PAULINE ARCHAMBAULT.

Lieu: Montréal

Date: 12 septembre 1991

MICHEL MARTIN, P.A.

Les personnes qui ont une maladie mentale, les accepter, c'est fondamental.

Gouvernement du Québec Ministère de la Santé et des Services sociaux

AVIS DE DISSOLUTION

Prenez avis que la compagnie 1114-9044 QUÉBEC INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

MONTRÉAL, le 18 septembre 1991

MARTINEAU WALKER

Procurateurs de la compagnie.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO 500-12-18180-898

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT

DAME LOUISE LEMAIRE.

Partie demanderesse

MICHEL HUNEALTY.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à MICHEL HUNEALTY de comparaître au greffe de cette cour situé au 10, rue St-Antoine est, Montréal, salle 1.100 dans les vingt (20) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration, affidavit, déclaration de l'avocat, avis à la partie défenderesse relativement à la contestation, certificat du protonotaire à été remis au greffe à l'intention de MARI-FRANCE GAGNON.

Lieu: Montréal

Date: 16 septembre 1991

DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO 500-02-031013-910

COUR DU QUÉBEC PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

Partie demanderesse

RESTAURANT R.P.H. INC.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à RESTAURANT R.P.H. INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame à Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis a été remise au greffe à l'intention de RESTAURANT R.P.H. INC.

Lieu: Montréal

Date: 18 septembre 1991

DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO 500-04-003141-919

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT

SOUAD SABRA.

Requérante

NABIL ASSI.

Intimé

ASSIGNATION

ORDRE est donné à NABIL ASSI intimé, de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame est, salle 2.17 le 22 novembre 1991 à 9h15.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de la Monsieur NABIL ASSI, intimé.

Lieu: MONTRÉAL

Date: 2 septembre 1991

DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO 500-02-025060-919

COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC.

Partie demanderesse

COFFRAGE 82 INC.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à COFFRAGE 82 INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration et du bref a été remise au greffe à l'intention de COFFRAGE 82 INC.

Lieu: Montréal

Date: 29 août 1991

DIANE BERLINGUET, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO 500-12-198900-916

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT

STEPHEN OLUWOLE FASUYI.

Partie demanderesse

NELLIA ZEIGLER.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à NELLIA ZEIGLER de comparaître au greffe de cette cour situé au 10, rue St-Antoine, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de NELLIA ZEIGLER.

Lieu: Montréal

Date: 13 septembre 1991

MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO 500-02-025060-919

COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC.

Partie demanderesse

COFFRAGE 82 INC.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à COFFRAGE 82 INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration et du bref a été remise au greffe à l'intention de COFFRAGE 82 INC.

Lieu: Montréal

Date: 29 août 1991

DIANE BERLINGUET, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO 500-02-025060-919

COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC.

Partie demanderesse

COFFRAGE 82 INC.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à COFFRAGE 82 INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration et du bref a été remise au greffe à l'intention de COFFRAGE 82 INC.

Lieu: Montréal

Date: 29 août 1991

DIANE BERLINGUET, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO 500-02-025060-919

COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC.

Partie demanderesse

COFFRAGE 82 INC.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à COFFRAGE 82 INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration et du bref a été remise au greffe à l'intention de COFFRAGE 82 INC.

Lieu: Montréal

Date: 29 août 1991

DIANE BERLINGUET, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO 500-02-025060-919

COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC.

Partie demanderesse

COFFRAGE 82 INC.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à COFFRAGE 82 INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration et du bref a été remise au greffe à l'intention de COFFRAGE 82 INC.

Lieu: Montréal

Date: 29 août 1991

DIANE BERLINGUET, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO 500-12-198833-919

COUR DU QUÉBEC PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT

JEAN-CLAUDE PIERRE.

Partie demanderesse

MARIE-FRANCE GAGNON.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à MARIE-FRANCE GAGNON de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration, affidavit, déclaration de l'avocat, avis à la partie défenderesse relativement à la contestation, certificat du protonotaire à été remis au greffe à l'intention de MARI-FRANCE GAGNON.

Lieu: Montréal

Date: 16 septembre 1991

DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO 500-02-029664-914

COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE) PRÉSENT

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC.

Partie demanderesse

MARC HÉBERT.

Partie défenderesse

PAR ORDRE DE CETTE COUR

La partie défenderesse, MARC HÉBERT, d'adresse inconnue, est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119.1 C.P.C. a été laissée à son attention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice de Montréal, au no: 1, rue Notre-Dame à Montréal dit district.

Faute par la partie défenderesse, MARC HÉBERT, de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Montréal, ce 17 septembre 1991

Responsable de l'actif

DOMINIQUE DI BERNARDO, Prototaire adjoint

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO 500-05-009917-913

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC.

Partie demanderesse

COFFRAGE 82 INC., et CONSTRUCTION D.L.T. INC.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à COFFRAGE 82 INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration et du bref a été remise au greffe à l'intention de COFFRAGE 82 INC.

Lieu: Montréal

Date: 29 août 1991

DIANE BERLINGUET, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO 500-05-012804-918

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC.

Partie demanderesse

GEORGES LOGOTHETIS.

Partie défenderesse

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE.

et

REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL.

Mis-en-cause

ASSIGNATION

ORDRE est donné à GEORGES LOGOTHETIS de comparaître au greffe de cette cour situé au 10, rue St-Antoine, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de GEORGES LOGOTHETIS.

Lieu: Montréal

Date: 16 septembre 1991

Me MARC SAVOIE, GUY ET GILBERT

770 RUE SHERBROOKE OUEST BUREAU 2300 MONTRÉAL H3A

DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO 500-02-025060-919

COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC.

Partie demanderesse

COFFRAGE 82 INC.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à COFFRAGE 82 INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration et du bref a été remise au greffe à l'intention de COFFRAGE 82 INC.

Lieu: Montréal

Date: 29 août 1991

DIANE BERLINGUET, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO 500-02-025060-919

COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC.

Partie demanderesse

COFFRAGE 82 INC.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à COFFRAGE 82 INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration et du bref a été remise au greffe à l'intention de COFFRAGE 82 INC.

Lieu: Montréal

Date: 29 août 1991

DIANE BERLINGUET, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO 500-02-025060-919

COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC.

Partie demanderesse

COFFRAGE 82 INC.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à COFFRAGE 82 INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration et du bref a été remise au greffe à l'intention de COFFRAGE 82 INC.

Lieu: Montréal

Date: 29 août 1991

DIANE BERLINGUET, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO 500-02-025060-919

COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC.

Partie demanderesse

COFFRAGE 82 INC.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à COFFRAGE 82 INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration et du bref a été remise au greffe à l'intention de COFFRAGE 82 INC.

Lieu: Montréal

Date: 29 août 1991

DIANE BERLINGUET, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO 500-02-025060-919

COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC.

Partie demanderesse

COFFRAGE 82 INC.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à COFFRAGE 82 INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration et du bref a été remise au greffe à l'intention de COFFRAGE 82 INC.

Lieu: Montréal

Date: 29 août 1991

DIANE BERLINGUET, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO 500-02-025060-919

COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC.

Partie demanderesse

COFFRAGE 82 INC.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à COFFRAGE 82 INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration et du bref a été remise au greffe à l'intention de COFFRAGE 82 INC.

Lieu: Montréal

Date: 29 août 1991

DIANE BERLINGUET, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO 500-12-198833-919

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT

RICARDO YANEZ.

Partie demanderesse

LILIANE PATO.

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Liliane Pató de comparaître au greffe de cette cour situé au 10, rue St-Antoine, Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Liliane Pató.

Lieu: Montréal

Date: 18 septembre 1991

MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO 500-02-029664-914

COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE) PRÉSENT

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC.

Partie demanderesse

MARC HÉBERT.

Partie défenderesse

PAR ORDRE DE CETTE COUR

La partie défenderesse, MARC HÉBERT, d'adresse inconnue, est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente (

DES IDEES, DES EVENEMENTS

Contre le multiculturalisme, pour l'intégration

Le défi redoutable de la relation aux communautés culturelles

Claude Corbo

Extrait d'un récent discours du recteur de l'Université du Québec à Montréal

L'UN DES GRANDS défis propres à Montréal, c'est celui de la relation aux communautés culturelles. À Montréal, un élève sur quatre est allophone. Pour moi, cela signifie que le système d'éducation montréalais doit tout mettre en oeuvre pour assurer l'intégration des enfants des communautés culturelles à la société québécoise francophone.

Je soupçonne que cette proposition choquera certains d'entre vous qui y verront une forme primaire d'ethnocentrisme. Je suis certain qu'elle me place sur un terrain miné. Aussi, je souhaite pouvoir m'expliquer pour illustrer ce que j'estime être le bien-fondé de ma proposition.

Première précision : j'appartiens à cette fraction des Québécois francophones qui n'ont pas complètement terminé leur réflexion sur la question constitutionnelle. Nous aurons sans doute l'occasion de réfléchir au cours des prochains mois. Mais il est un point sur lequel ma réflexion est terminée : c'est la nécessité de maintenir et de développer ici une société originale, distincte, différente, francophone et québécoise.

Deuxième précision : je me méfie, personnellement, du nationalisme qui s'enflamme facilement, qui corrompt les relations entre citoyens et groupes et qui pervertit la vie politique en dressant les nations les unes contre les autres. Or, rien n'alimente plus le nationalisme que l'insécurité des nations quant à leur survie et à leur épanouissement comme sociétés distinctes. À cet égard, la société québécoise francophone est inquiète et fragile. Je ne veux surtout pas la voir glisser dans l'intolérance et la xénophobie, ni la voir se déchirer sur les questions linguistiques.

Troisième précision : par mon histoire familiale, j'ai moi-même vécu un long processus d'intégration à la société québécoise francophone et je m'en trouve heureux. Mes grands-parents paternels ont immigré au Québec à la fin du XIXe siècle. Ils ne furent vraiment à l'aise que dans leur langue maternelle, l'italien, et ils vécurent toute leur vie au coeur de la petite Italie de Montréal.

Mon père est né ici. Éduqué en langue française mais très attaché à sa communauté d'origine, il a oeuvré aussi bien auprès de cette communauté qu'en milieu québécois francophone, maîtrisant parfaitement l'italien aussi bien que le français et l'anglais. Pour ma part, je me définis comme un Québécois francophone, sensible à mes origines, aussi fier de celles-ci que de mon appartenance québécoise. J'ai été éduqué à la CECM, dans une école de langue



PHOTO JACQUES NADEAU

Le multiculturalisme introduit une dissonance dans l'identité des immigrants, décrochés de leur milieu d'origine, et aux marges de leur société d'accueil.

française, où se trouvaient aussi beaucoup de fils et de petit-fils immigrants. Quant à mes deux fils, ils sont aussi Québécois qu'on peut l'être.

De mon histoire familiale personnelle, je tire deux leçons. D'une part, l'intégration complète des immigrants à la société d'accueil, sur deux ou trois générations, est un processus tout à fait naturel, que l'Amérique tout entière a vécu à des dizaines de millions d'exemplaires. Il en est né des sociétés nouvelles, originales, capables d'une contribution différente mais irremplaçable à l'aventure de l'espèce humaine.

D'autre part, le processus d'intégration est doublement bénéfique : pour la société d'accueil, qui se trouve enrichie, renforcée et protégée contre l'intolérance qui naît de l'insécurité collective; pour l'individu qui acquiert une identité sociale et une appartenance culturelle essentielles à une vie harmonieuse et productive.

L'anti-intégrationnisme

Pourtant, des personnes et des groupes, partout en Amérique du Nord remettent en cause le processus d'intégration. De quel droit, demandent-ils, pouvons-nous imposer notre culture, notre identité, à ceux qui viennent vivre ici ? De quel droit pouvons-nous décréter que notre culture, qui a aussi ses travers et ses carences, est à ce point supérieure aux autres qu'elle justifie leur effacement ? À une époque d'interdépendance croissante entre pays, l'idéal du multiculturalisme n'est-il pas une garantie de tolérance, d'équité, d'enrichissement réciproque ?

Ce sont là des questions difficiles. Si elles troublent, divisent et déchi-

rent une société aussi puissante économiquement et culturellement que les États-Unis, on ne s'étonnera pas qu'elles soient très difficiles et même douloureuses pour une petite société distincte comme le Québec.

Le système scolaire montréalais est directement confronté à ces questions. Pour moi, il doit faire le choix de l'intégration complète des enfants des communautés allophones et c'est un défi majeur des années 90.

Pour éclairer le problème, permettez-moi de citer quelques-uns d'ailleurs, l'historien américain Arthur Schlesinger Jr. Dans un bref essai récemment publié par le magazine *Time* (8 juillet 1991, p. 14) Schlesinger écrit :

« What happens when people of different origins, speaking different languages and professing different religions, inhabit the same locality and live under the same political sovereignty ? Ethnic and racial conflict — far more than ideological conflict — is the explosive problem of our times. »

Il illustre comme suit certains effets néfastes d'un culte excessif de l'ethnicité ou du multiculturalisme :

« Pressed too far, the cult of ethnicity has unhealthy consequences. It gives rise, for example, to the conception of the US as a nation composed not of individuals making their own choices but of inviolable ethnic and racial groups. It rejects the historic American goals of assimilation and integration. And, in an excess of zeal, well-intentioned people seek to transform our system of education from a means of creating 'one people' into a means of promoting, celebrating and perpetuating separate ethnic origins and identities (...) Group separatism crystallizes the differences, magnifies tensions, in-

tensifies hostilities. (...) And if separatist tendencies go unchecked, the result can only be the fragmentation, resegregation and trivialization of American life. »

La querelle qui, en France, a entouré la question du port du tchador par les élèves de foi musulmane, la demande, en Angleterre, de bannir la vente du roman *Les versets sataniques*, en dépit du droit ancien à la liberté d'expression, la revendication au Canada du droit au port de poignard par des étudiants sikhs, voilà autant de situations troublantes qui font rejaillir la question qui confronte notre système d'éducation.

Cinq raisons pour choisir l'intégration

Le choix de l'intégration que doit faire le système d'éducation montréalais repose, pour moi, sur des arguments décisifs que je veux partager avec vous.

1— Le respect même des cultures diverses justifie l'intégration. Il existe, ici même, depuis près de quatre siècles, une culture de plus en plus affirmée et différenciée originale et distincte. Il existe une culture québécoise. Je ne vois pas comment les Québécois francophones devraient, au nom du rapport dû aux diverses cultures, d'interdire d'intégrer les allophones sans manquer au respect dû à leur propre culture. Celle-ci survivra pas sans assises démographiques minimales et, en Amérique du Nord, le poids du nombre est massivement défavorable à l'identité francophone. Le respect dû aux cultures commence par le respect dû à la culture québécoise. Elle aussi est capable d'une contribution originale et unique au patrimoine commun de l'humanité.

2— Le processus d'intégration est bi-

directionnel et n'implique pas la destruction de toutes les valeurs de l'intégré. Au contraire, le processus d'intégration comporte une mesure d'appropriation de valeurs nouvelles par la société d'accueil. L'exemple le plus banal peut être tiré de la vie quotidienne : ainsi, l'accueil et l'intégration d'immigrants par la société québécoise ont eu un effet certain sur son alimentation qui s'est enrichie de nouveaux produits et de nouvelles façons de faire. Le monde des arts fournit aussi des exemples de cette appropriation de valeurs étrangères. Notre rapport à la nature se trouve de plus en plus nuancé par notre familiarisation avec la culture amérindienne. Enfin, la venue d'investisseurs étrangers a apporté ici des conceptions nouvelles de l'organisation du travail. L'intégration joue donc dans les deux sens.

3— Le multiculturalisme, s'il est l'ambition de faire vivre des cultures complètes hors de leur cadre géographique, sociologique et politique originelle, conduit à une impasse. La petite Italie, le quartier chinois, apportent une touche sympathique à notre tissu urbain. Mais, la culture italienne ou la culture chinoise ne peuvent être reconstituées ici dans toute leur richesse et leur complexité. On ne peut faire vivre une littérature, une musique, un ordre social, un système d'éducation, un mode d'organisation économique complets en terre étrangère. Au mieux, on aboutit à une imitation fragmentaire et, au pire, on enferme des personnes dans un ghetto. Ce qui est plus grave, c'est qu'on introduit une dissonance profonde dans l'identité de ces personnes qui ne sont plus dans leur milieu culturel d'origine et que l'on tient à l'extérieur ou aux marges de la société où elles poursuivront leur destinée.

Il est profondément injuste d'encourager des personnes à demeurer toujours assises entre deux chaises, quand on sait que toute société cherche de toute façon par l'école ou autrement, à intégrer ceux qui sont différents. Jamais ne doit-on reléguer des êtres humains à un ghetto.

4— Plus fondamentalement, l'intégration est un mécanisme par lequel une société, tout en s'enrichissant d'apports nouveaux, conserve son identité en associant, à ce qui la constitue spécifiquement, de nouveaux participants. L'intégration empêche la dislocation du noyau minimum commun sans lequel une communauté ne peut subsister comme communauté humaine.

Prenons un exemple. Depuis une génération, la société québécoise a profondément modifié deux types de rapports centraux de la vie sociale : les rapports entre les sexes et les rapports entre la vie politique et la religion. Ces modifications majeures se sont réalisées, au total, de façon

généralement harmonieuse. L'égalité croissante entre femmes et hommes, la séparation de l'Église et de l'État, font maintenant partie du consensus majoritaire de la société québécoise ou du noyau des valeurs communes qui ont un effet structurant sur l'organisation et le devenir de notre société.

Or, depuis une génération, le Québec a aussi accueilli un nombre significatif d'immigrants provenant de pays où les rapports entre sexes sont moins égalitaires et où l'État et religion sont très imbriqués. Il y a à un haut potentiel de conflit de valeurs. Si l'on peut accepter que, dans la sphère de la vie privée, les nouveaux Québécois s'inspirent de valeurs bien différentes, la société québécoise ne peut accepter de réordonner sa vie publique pour accommoder ces valeurs. L'intégration est le processus qui seul permet à une société de poursuivre harmonieusement son évolution et de se mettre à l'abri de conflits insolubles.

Or, la paix civile et un consensus minimal sur un ensemble de valeurs d'organisation sociale sont un préalable à tout développement. Si le multiculturalisme est un encouragement au maintien et au développement de manières d'être et de faire, de valeurs, radicalement antagonistes à celles de la société d'accueil, ou bien il conduit à de graves conflits socio-politiques, ou bien il enferme des personnes dans un cadre normatif de contradiction avec la culture dominante. Il y a suffisamment de motifs de conflit et de division dans notre société que nous n'avons aucune raison d'en chercher de nouveaux.

5— Finalement, l'intégration est un acte par lequel la société d'accueil prend vraiment au sérieux les immigrants. Ces derniers cherchent chez nous certains biens qui leur ont fait cruellement défaut : la sécurité, le bien-être économique, la santé, l'éducation, la liberté, la dignité humaine pleine et entière, les droits de la personne.

Notre société est encore bien imparfaite. Mais elle a été et, je le souhaite, demeurera une terre d'accueil précisément parce qu'elle offre de précieux avantages en termes de sécurité, de bien-être, de liberté. C'est cela que choisit l'immigrant. Autrement, il ne viendrait pas. Alors, pour quoi ne pas l'accueillir à bras ouverts, l'amener à pleinement partager ce qui nous est si précieux, l'associer à notre effort pour préserver et développer, comme l'un d'entre nous, ce qui fait l'identité et la richesse de notre société ?

Voilà pourquoi je suis profondément convaincu que l'école, à Montréal, doit continuer à s'assigner la tâche d'assurer l'intégration des enfants des communautés allophones à la société québécoise francophone.

Le socialisme est mort et enterré

Après Moscou, le monde est enfin orphelin de tout messianisme

André Senik, Michel-Antoine Burnier, Guy Tissier et Henri Vacquin
Les auteurs, Français, sont respectivement philosophe, journaliste, ingénieur et sociologue d'entreprises.

CERTES, les socialistes sont innocents des crimes commis par les Partis et par les États communistes. Il n'est pas question de faire porter le chapeau du stalinisme à de vrais démocrates qui n'en ont partagé ni les discours ni la pratique.

Pour ce qui est du discours, il est en effet aisé de distinguer le credo social-démocrate de la vulgate marxiste-léniniste. Pour ce qui est de leur pratique, les sociaux-démocrates, même au pouvoir, n'ont jamais porté atteinte ni à la démocratie ni à sa base sociale, pour la bonne raison qu'ils n'ont jamais réalisés le socialisme.

Est-ce suffisant pour que l'idéal socialiste, sous sa forme non communiste, sorte indemne de la ruine du socialisme réel ? Sur le thème du « deuil du communisme », nous nous sommes réunis à quelques-uns (souvent issus de l'Union des étudiants communistes français des années 60) au sein d'un groupe de réflexion, dans le cadre de « Société civile », le mouvement que le secrétaire d'État français à l'action humanitaire Bernard Kouchner met en place depuis près d'un an.

Libres de toute prudence d'appareil et d'image, il nous est apparu que la crise d'idéal que nous laissons en héritage à l'effondrement du monde communiste ne concernait pas seulement le marxisme-léninisme, notre amour de jeunesse, mais obligeait à se demander si l'idée même de socialisme était encore tenable, si elle était compatible avec l'économie de marché et la démocratie auxquelles

on prétend aujourd'hui le marier. Cet examen suppose qu'on ait d'abord bien distingué l'idéologie communiste et la pensée socialiste.

Une utopie pernicieuse

On peut énoncer brièvement les postulats marxistes et léninistes sur lesquels le clivage a été le plus net et le plus conséquent entre communistes et socialistes :

— Le cours de l'histoire est un processus nécessaire, dont l'issue est connue avec certitude par la théorie et la science de l'histoire produites par Marx. Nulle trace de ce style de certitude chez les socialistes, pas de dogmes, d'hérésies, d'ex-communications, et, partant, pas de crimes infinis justifiés d'avance par les lois de l'histoire ;

— Armé de sa théorie, le Parti d'avant-garde est habilité à confisquer tout le pouvoir. Ni parti-clergé chez les socialistes, ni pouvoir absolu de la nouvelle Église ;

— Le pouvoir doit être sans limite puisque tout est politique, que tout se ramène au conflit entre exploités et exploités. Aucun réductionnisme du social au politique dans la pensée social-démocrate. Les socialistes ne partagent donc finalement en rien la cohérence communiste, cette conception du Parti d'avant-garde armé de certitude et incarnant la classe ouvrière, c'est-à-dire le point de vue juste sur toutes choses, conception qui a conduit en bonne logique au totalitarisme selon lequel le Parti-Etat a droit de regard sur les âmes et sur le corps, sur tous les aspects de l'existence.

Reste à examiner cet autre mérite, plus embarrassant, d'avoir sauvé la démocratie en ne réalisant jamais le socialisme, dont beaucoup de socialistes avouent qu'il est à leurs yeux une exigence morale plus qu'un modèle de société à mettre en application. Gênant non de se définir

par un système dont on ne veut pas en réalité ?

Mais après tout, pourquoi chicaner sur un mot ? Est-il sérieux, urgent, conforme à l'esprit du temps, de demander à des responsables politiques : « que mettez-vous précisément dans le mot « socialisme », un système social, ou un idéal régulateur prié de se reculer toujours aussi loin que l'horizon ? », quand on voit bien dans les faits qu'ils ont accepté les contraintes du marché, qu'ils prônent l'économie mixte, et qu'ils se définissent plutôt comme des défenseurs de la démocratie sociale (des sociaux-démocrates) que comme des partisans d'une révolution du

On ne peut plus rêver aujourd'hui d'un système sans propriété privée, sans profit, sans inégalités. Cette utopie s'est révélée non seulement inaccessible mais aussi intrinsèquement pernicieuse.

système social tout entier ? Ce discours de rupture, ils le tenaient en France il y a quelques années à peine, mais ils l'ont abandonné sans trop de formalités intellectuelles.

Alors, pourquoi chercher querelle sur un mot ? C'est que la crise dans laquelle nous nous trouvons est la conséquence d'un refus de penser, et que le temps de penser à voix haute est revenu. En tout cas, pour nous qui voulons analyser jusqu'aux principes premiers de nos errements, la question du socialisme, même non communiste, s'impose. En politique aussi, le choix du nom qu'on se donne

pour identité, du maître mot par lequel on se pense et sous lequel on se présente, est rien moins qu'insignifiant.

Le mot socialisme a, il est vrai, longtemps recouvert les idéaux les plus sympathiques : la référence suffisait pour se situer moralement et pour symboliser un choix dans les conflits sociaux. Il a donc, comme une illusion et une erreur peuvent le faire, servi l'espérance et les combats des déshérités et des révoltés. Il a, comme on le disait naguère, bien rempli sa fonction idéologique d'idéal et fourni sa norme à la critique sociale. Cela lui est interdit aujourd'hui. Car, désormais, on ne peut même plus rêver d'un système social sans propriété privée, sans profit, sans inégalités, comme d'un monde de pure justice. Cette utopie ne s'est pas seulement révélée inaccessible, auquel cas, elle pourrait du moins servir encore d'idéal critique, elle s'est montrée intrinsèquement pernicieuse.

L'idée de « démocratie sociale » éclaira peut-être le vice initial du socialisme, le plus « démocratique » soit-il. Marx avait bien vu que démocratie et économie de marché obéissent aux mêmes principes. Dès 1844, il dénonçait le lien consubstantiel entre les droits de l'homme, individualistes, et le droit de propriété privée : entre la démocratie — politique — par une vraie démocratie — sociale — démocratie qui ne serait plus en rien individualiste, puisqu'elle donnerait tout pouvoir en toute matière au producteur collectif.

De cette critique marxiste du lien entre marché et démocratie, les socialistes non communistes ont conclu qu'il fallait plutôt compléter la démocratie politique par une démocratie sociale, qui en serait la réalisation vraie. Mais l'erreur fondamentale est de ne pas voir que le cor-

rélat obligé de la vraie démocratie politique n'est pas la démocratie sociale. Car celle-ci suppose qu'on fasse dans le domaine social ce qu'on fait en politique : qu'on partage tout entre égaux. Le socialisme, si le mot a un sens, ne saurait signifier autre chose qu'une association de co-producteurs et de co-propriétaires égaux, comme le sont les citoyens en matière de lois.

Cette socialisation égalitaire de la propriété, qu'elle prenne la forme de l'État monopoliste ou celle du Kibboutz, comment serait-elle compatible avec le marché, avec la concurrence, le profit, et avec l'inégalité qui leur est structurellement liée ? Comment le socialisme pourrait-il accepter la propriété privée, en laquelle, depuis Rousseau, il voit la racine absolue du mal ?

Si donc nous voulons conserver nos aspirations, jusqu'ici souvent couvertes par le label « socialiste », sans rejeter ni la démocratie ni l'économie de marché, il nous faut tout redéfinir : dire quelles inégalités sont injustes et lesquelles ne le sont pas ; quels moyens de contrecarrer les handicaps et infériorités d'origine sociale sont productifs et lesquels sont démagogiques ; enfin, quelles valeurs et quels objectifs sociaux et culturels ne doivent pas être laissés au jeu du marché, parce qu'ils sont d'une autre nature et relèvent d'autres exigences, sans que pour autant le marché incarne la figure du mal, pas même d'un mal nécessaire.

Libéraux de caricature

Les défenseurs du mot socialisme aiment à se définir contre des libéraux de caricature, comme si tout ce qui n'est pas socialiste devenait libéral jusqu'au-boutiste, livrant sans vergogne à la régulation par le marché tous les problèmes posés à la société par l'emploi, l'environnement, la santé, l'information, l'éducation, la

justice, les armements, les choix éthiques, sans laisser aucun rôle à d'autres exigences, à d'autres instances, à la collectivité et à l'État.

Il est vrai que ces caricatures libérales existent. Il est évident que le marché, laissé à lui seul, produit ses effets pervers, comme tout système. On ne peut donc laisser au marché le soin de corriger lui-même les injustices qu'il produit et de promouvoir les valeurs non marchandes.

Mais telle n'est pas la prétention ni la seule logique du libéralisme qui fonde l'économie de marché. Il faut donc renoncer à la fausse opposition entre libéraux et socialistes, qui donne à ces derniers une identité usurpée. La lutte pour la justice, la culture, la beauté ne peut pas plus se définir par opposition au libéralisme et aux effets du marché qu'en leur faisant une confiance inconditionnelle.

La critique sociale est une exigence constante de nos sociétés inévitablement confrontées aux exclusions, aux injustices, à la bêtise et à la laideur. Mais cette critique — qu'elle soit d'inspiration ouvrière, culturelle, éthique, écologique ou autre — est une dimension interne au système, et doit s'accepter pour telle.

Nous ne retrouvons nos marques et nos idéaux qu'en les repensant à l'intérieur d'une société conflictuelle et que l'on peut corriger. S'il nous faut abandonner, après un si long travail de deuil, l'idée de socialisme, c'est pour situer nos efforts dans la critique interne de nos sociétés, sans plus les référer à un ailleurs illusoire et terrifiant.

Nous ne sommes pas devenus incapable de lutter pour ce que nous aimons, et contre ce que nous haïssons, parce que nous nous retrouvons enfin orphelins de tout messianisme.

Le Monde

L'équipe du DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes : à l'Information générale José Boileau, Jean Chartier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies), Louis-G. L'Heureux, Caroline Montpelt, Bernard Morier, Isabelle Paré, Clément Trudel ; à l'Information culturelle Pierre Beaulieu, Paul DesRivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Nathalie Petrovski ; à l'Information économique Robert Dumas, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte ; à l'Information politique Pierre O'Neill (quarts politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa), Jocelyn Coulon (politique internationale), François Brousseau, éditorialiste (politique internationale) et responsable de la page « Idées et événements », Laurent Soumis (politique municipale), aux affaires sociales : Paul Cauchon (questions sociales), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commiss), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle, Christiane Vaillant (clavistes), Denise Babin (secrétaire à la rédaction), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction), LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Marion Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ Lise Millette (directrice), Jacqueline Avril, Caroline Bourgeois, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise Major (publicitaires), Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon, Céline Poisson (maquettistes), Johanne Brunet (secré-

taire), L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Louis Huot, Jean-Guy Lacas, Rachel Leclerc-Venne, Raymond Matto, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétaires à l'administration), LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbett (adjointe), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zuda, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette, LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Marie-Hélène Alerie, François Blanc, Manon Blanchette, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Françoise Coulombe, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau (avis publics), Micheline Ruelland, Patrick Salese, LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1K1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743 rue Bourdeau, une division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 9858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général (514) 844-3361. Abonnements : (514) 844-3361. LE DEVOIR (USPS : 053798) is published daily by L'Imprimerie Populaire, Limited, 211 rue St-Sacrement, Montreal, Quebec H2Y 1K1. Subscription rate per year is \$39.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.